

LA CLEF  
DU CABINET  
DES PRINCES

DE L'EUROPE,  
Ou Recueil Historique & Politique sur  
les matières du tems.

*Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature,*

OCTOBRE 1770.



A LUXEMBOURG

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Impri-  
meur de Sa Maj. l'Impératrice Reine Apost.

---

M. DCC. LXX.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation  
du Commissaire Examineur.*

*Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent  
chez l'Imprimeur de ce Journal.*

D

*In-douze.*

- Défense des Droits des Communes d'Angleterre.
- Défense de la seconde Partie de l'Histoire du Peuple de Dieu du P. Berruyer. *Avignon.*
- Dégoût du Monde, par Mr. le Noble.
- Déisme réfuté par lui-même, par Mr. Bergier; en deux Parties. *Paris 1768.*
- Délices de l'Espagne & du Portugal, 6. vol. grand nombre de figures.
- Démonstrations (nouvelles) Evangéliques, par le Docteur Leland, 4. vol. *Liège. 1768.*
- Derniers (les) adieux de la Maréchale de \*\*\* 1769.
- Devoirs & exercices du Chrétien, ou le petit Paroissien, in-18°. 1768.
- Devoirs de la vie domestique.
- Dévotion aux saints Anges.
- Dévotion à St. Antoine de Padoüe.
- Dévotion à St. Joseph.
- Dévotion des quinze Communions.
- Deux âges [les] du goût & du génie françois; par Mr. de la Dixmerie. *Amst. 1770.*
- Diable boiteux, par Mr. le Sage, 2. vol. fig. *Londres. 1758.*
- Dialogues critiques & Philosophiques, par Mr. l'Abbé de Charle-Livry.
- Dialogues Socratiques, ou Entretiens sur divers sujets de Morale.
- Dictionnaire abrégé de la Fable, par Chompré. 1759.



LA CLEF  
DU CABINET

D E S

PRINCES DE L'EUROPE

Où Recueil Historique & Politique  
sur les matières du tems &c.

OCTOBRE 1770.



ARTICLE PREMIER.

Contenant quelques nouvelles de  
Littérature.

**N**OUS donnerons encore un extrait des  
*Dialogues des Morts*, dont nous avons  
parlé dans notre dernier Journal.

*Second Entretien de NEWTON & de MR. HUET.*

NEWTON. Vous avez promis de me dire ce que  
vous pensez de mes Ellipses & de mon Attraction.  
Il faut que vous teniez parole. Tout Sceptrique  
que vous êtes, il faut vous résoudre à affirmer ou  
à nier.

Q<sub>2</sub>

MR.

MR. HUET. Je ne ferai ni l'un ni l'autre. Je dirai seulement que je doute ; que je ne conçois pas assez la chose.

NEWTON. Encore faudra-t-il dire pourquoi. Le doute suppose des raisons, aussi-bien que la persuasion.

MR. HUET. Un Sceptique ne manque jamais de raisons de douter ; & dans votre Système j'en trouve plus que tout ailleurs. Vos forces centrifuge & centripète me semblent être un chaos indéchiffrable. Vous les diminuez, vous les tempérez, vous les augmentez ; tantôt toutes les deux, tantôt l'une au préjudice de l'autre ; vous supposez mille choses que je ne puis admettre. On voit clairement que vous voulez faire parcourir une Ellipse à ces deux forces, & calculer ensuite comment elles ont agi pour réussir.

NEWTON. Il est démontré que les Astres parcourent des Ellipses. Je ne suppose donc rien qui ne soit certain.

MR. HUET. Cent de vos disciples m'ont fait cette réponse : & j'admire leur Logique. Je ne refuse pas de croire que les Astres parcourent une Ellipse ; mais est-ce la force centripète & centrifuge qui la leur fait parcourir ? Voilà la question. Tous vos argumens sont *à posteriori*. C'est le grand écueil des opinions Newtoniennes.

NEWTON. La figure seule des Ellipses célestes, & la composition de deux mouvemens, centripète & centrifuge, désignés par deux côtés des petits parallélogrammes que l'Ellipse coupe en diagonale, démontre admirablement que l'Astre doit nécessairement parcourir une Ellipse.

MR. HUET. Ces lignes ne désignent ce que vous dites que dans votre idée. Vous supposez ces forces, que les Cartésiens nient, & vous les mesurez au lieu de les prouver. J'en appelle à tout homme qui veut réfléchir. Si l'Attraction agissoit sur les Astres, il n'y auroit point d'Ellipse, & vous cherchiez en vain vos parallélogrammes & vos diagonales.

NEWTON. Ah ! vous voulez rire.

MR. HUET. Point du tout. Je parle le plus sérieusement du monde. A qui persuaderez-vous, que vu la figure de l'Ellipse, la force centripète ne soit pas

pas la même au périhélie qu'à l'aphélie; & qu'ainsi votre fameuse règle que l'Attraction augmente en raison inverse du quarré des distances, ne soit évidemment fausse? L'Ellipse ne démontre-t-elle pas géométriquement cette égalité? Son inflexion n'est-elle pas la même dans un point & dans l'autre? Cette inflexion plus ou moins grande ne désigne-t-elle pas, selon vous-même, la force de l'Attraction, puisque sans l'Attraction l'Astre auroit marché éternellement en ligne droite? D'ailleurs, qui peut concevoir que le Soleil aiant attiré la Planette depuis l'aphélie jusqu'au périhélie, au lieu de l'engloutir par une augmentation d'attraction qui redouble à chaque instant, le lâche dans le moment où sa force est au suprême degré, pour le laisser retourner tranquillement à l'aphélie? Pourquoi la force centrifuge prévaut-elle tout-à-coup, & que devient l'autre? Sans doute que le Soleil imite ces Héros magnanimes, qui rendent la liberté au vaincu sur le point de lui ôter la vie?

NEWTON. La force centrifuge augmente avec la centripète, & se trouve assez grande au périhélie, pour faire passer la Planette & continuer l'Ellipse.

MR. HUET. Cent de vos disciples m'ont tenu ce langage, qui est un vrai galimatias. Qu'est-ce qui augmente la force centrifuge? L'Attraction, qui lui est opposée, & qui attire le globe céleste malgré elle, ira sans doute renforcer son ennemi dans le moment où elle en triomphe? Deux choses, dont l'une s'aggrandit aux dépens de l'autre, peuvent-elles arriver ensemble au suprême point de grandeur? N'y a-t-il pas-là une contradiction manifeste? Et n'ai-je pas eu raison de dire, que vous faisiez de ces deux forces tout ce que vous vouliez. Je prouverai dans un moment, que la force centrifuge ne subsiste plus du tout au périhélie. Mais quand elle subsisteroit encore, elle ne sauroit tenir contre l'Attraction, qui au périhélie est à son plus haut point.

NEWTON. Comme il est certain que les Astres parcourent des Ellipses, il faut bien que du périhélie ils reviennent au point, où le Créateur leur a donné le mouvement en ligne droite.

MR. HUET. Ne voyez-vous pas vous-même, que

vous supposez toujours le principe ? Il le faut sans doute ; mais il ne faut pas que cela se fasse par attraction. Si l'Attraction agissoit, cela ne se feroit pas, comme je l'ai prouvé. Concevez encore plus clairement ma pensée.

Le point du périhélie dans une Ellipse pourroit être le sextil ou la quadrature d'une autre Ellipse, & en ce cas vous seriez approcher la Planette plus près de l'Astre en lui assignant pour périhélie le point que la construction de l'Ellipse exigeroit ; au-lieu que dans le premier cas vous la renvoiez aussi-tôt à l'aphélie, quoique dans un même point la force de l'Attraction doive être la même sur toutes les Planettes, quelque route qu'elles tiennent. Cela montre au doigt que vous cherchez l'Attraction dans l'Ellipse, & non l'Ellipse dans l'Attraction.

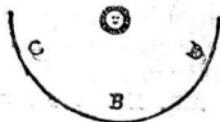
NEWTON. L'Attraction étant la même après le passage du périhélie qu'avant (a) ; la Planette s'éloigne du Soleil avec la même proportion qu'elle s'en est approchée, & doit dès-lors revenir à l'aphélie.

MR. HUET. Nous voilà encore au principe. Ce passage est une chimère dans l'hypothèse de l'Attraction. Jamais la Planette ne passera : elle se perdra dans le Soleil. Jamais elle ne s'éloignera du Soleil dans la proportion avec laquelle elle s'en est approchée.

NEWTON. Vous n'entrez pas assez dans l'esprit géométrique, qui est l'ame de tout ce Système. L'exactitude des calculs supplée bien à ce qui peut manquer de preuves Physiques dans la théorie de l'Attraction & de la projection.

MR. HUET. 1<sup>o</sup>. Vos calculs ne peuvent prouver l'existence d'une cause, qui ôteroit toute matière à vos calculs, si elle existoit ; puisqu'il n'y auroit point d'Ellipse.

(a) C'est la réponse ordinaire des Newtoniens, & en particulier du P. Scherffer. Instit. Phy. pte 2. pag. 37. *In punctis B. D. eandem vim centripetam habet, quam habuit in punctis B. C.*



2°. Vous êtes convenu dans notre dernier Entretien que les calculs ne prouvoient rien, & qu'on pouvoit calculer le faux comme le vrai.

3°. Les calculs sont bien différens les uns des autres dans les Ouvrages de vos disciples.

4°. Ils supposent l'éloignement des Astres & leur grandeur bien déterminées : or, nous avons vû qu'il n'y avoit rien de cela.

NEWTON. Comme plusieurs de mes disciples s'en sont tenus à mon calcul quant à la distance des planettes, *il n'est pas possible que l'Attraction soit calculée différemment par ceux-ci.*

MR. HUET. Quand votre observation seroit juste, elle ne vous seroit pas d'un grand avantage ; mais elle est fautive, du moins prise dans toute son étendue. Ceux même, dont vous parlez, n'ont pu se réunir dans le calcul de l'Attraction. Les uns ont crû qu'il suffisoit de calculer l'action du Soleil sur les Planettes ; les autres ont crû que l'action mutuelle des Planettes les unes sur les autres devoient aussi entrer en compte. Là-dessus ils ont imaginé des compensations, des balancemens si justes, qu'il y a de quoi rire à les voir travailler ; le vrai & le faux, les suppositions les plus frivoles, les plus arbitraires, tout est calculé. *Facta atque infecta canebant.*

NEWTON. Les plus sages ont pensé qu'ordinairement, & hors le cas d'une approximation extraordinaire, les Planettes n'agissoient pas les unes sur les autres : & se sont principalement attachés à calculer l'action du Soleil.

MR. HUET. A qui persuaderont-ils que le grand Jupiter & ses Satellites, Saturne & les siens, toutes les autres Planettes, toutes les Etoiles, ne sauroient déranger d'une ligne la marche de la terre par exemp., ou de la Lune ? Tous les calculs, la plupart arbitraires & faits selon l'exigence du cas, ne sont pas une réponse à laquelle on puisse acquiescer. Quoi ? une petite éponge, selon plusieurs de vos disciples, attire l'eau par une vraie attraction contre toute l'action de la terre, & Jupiter ne seroit rien sur la Lune ? Dites-moi tout ce qu'il vous plaira ; je pourrai peut-être m'en contenter ; mais ne calculez pas ; cela est inutile, & ne prouve rien.

NEWTON.

NEWTON. Il semble que vous n'êtes mécontent que de la force centripète. Vous ne dites mot de la centrifuge; vous en reconnoissez sans doute la certitude. C'est le mouvement directe, donné aux Astres par le Créateur; qui dans le vuide subsiste toujours, suivant le principe, qu'un corps mis en mouvement ne s'arrête que lorsqu'il rencontre quelque obstacle dans sa route.

MR. HUET. Il me prendroit presque envie d'examiner ce fameux principe, qui pour être certain & évident, ne doit être bâti que sur des notions claires & évidentes. Or, tous les Philosophes ont disputé sur la nature du mouvement, du repos, de l'inertie de la matière, des causes mouvantes &c. & nous n'en avons que des idées peu sûres. Comment donc un axiome, fondé sur tout cela, peut-il être certain & servir de base à des Systèmes. Vous définissez l'inertie *vis conservandi sui statûs*. Quelques-uns la définissent *vis conservanda quietis*: ils prétendent, que l'état naturel du corps c'est le repos. Un corps, dans le moment de la création, précisément comme création, est en repos. Plusieurs Physiciens, & vous-même vous semblez croire en certains endroits, que la pesanteur est essentielle & intrinsèque aux corps. Par conséquent voilà une résistance essentielle & continuelle au mouvement. Le mouvement est une translation du corps d'un point à l'autre: il faut donc une cause toujours agissante pour transporter le corps sans cesse d'une place à l'autre. Une cause, qui agit sur dix pieds de distance, n'agira pas pour cela sur mille. Si son action subsistoit toujours, elle seroit infinie: & quand vous m'allégueriez mille fois l'inertie de la matière, il me resteroit encore des doutes; & cette inertie même en seroit naître de nouveaux contre la perpétuité du mouvement.

NEWTON. Vous êtes le premier qui formiez des doutes sur ce principe reçu de tous les Philosophes.

MR. HUET. Il y a 20 ans qu'un Auteur estimable l'a nié absolument dans un Ouvrage, qui a mérité l'éloge des Savans; & un célèbre Critique remarque qu'on seroit fort embarrassé à le prouver, si on se voïoit tout-à-coup dans la nécessité de le faire

faire. L'acceptation unanime des Philosophes n'est pas une preuve invincible pour un Sceptique comme moi, ni pour quiconque connoit le génie des hommes, la force de l'imitation, & les progrès des erreurs épidémiques. Un de vos plus illustres disciples, dont je vous ai déjà parlé, exprimera ainsi ma pensée : *Ex iis ipsis, quæ primâ fronte certissima videntur omninò ac patentissima, & QUÆ RELIQUORUM OMNIUM PRO QUODAM VELUTI FIRMISSIMO FUNDAMENTO HABENTUR, non desunt, quæ (si rectâ rationatione uti libeat, ac præjudicia quadam seponere, quæ diuturnâ assentiendi consuetudine alius insederunt animo atque tenaciùs adhæserunt) non solùm non pro demonstratis, sed nec pro satis validè probatis haberi possunt.* Boscow. Diff. de Lumine pte. 1. n. 3.

NEWTON. Vous voulez donc tout de bon faire la guerre à un principe si applaudi, & lui disputer l'empire qu'il exerce dans tous les Systèmes Physiques.

MR. HUET. Non, je me contente d'en dire ma pensée. Les Sceptiques ne bâissent aucun Système; mais aussi n'en détruisent-ils aucun. Ils doutent. Je ne vous arrêterai donc pas sur ce point. . . . Vous avez bien fait de m'expliquer la nature de la force centrifuge. Car vous & vos disciples vous avez dit tant de choses de cette force centrifuge, vous en avez donné tant d'explications, vous lui avez assigné tant de causes, que je ne fais plus à quoi m'en tenir. Les uns l'ont identifiée à la force centripète; les autres l'ont confonduë avec la force tangentielle, qui devoit plutôt être la fille des deux. Je ne fais, si jamais Secte Philosophique changea plus souvent de langage que la vôtre.

NEWTON. Il faut bien quitter quelquefois un principe pour mieux défendre les autres; jeter à la mer quelques marchandises pour sauver le Vaisseau. Mais enfin tenez-vous-en à l'idée que je vous donne actuellement de la force centrifuge.

MR. HUET. 1°. Il me semble ridicule de dire que Dieu ait donné aux Astres l'ordre d'aller en ligne droite, & qu'il ait donné commission au Soleil de les attirer pour les faire aller en ligne courbe; cela me paroît indigne de la simplicité des voies de Dieu,

O homines  
ad servitutem  
paratos. Tac.  
L. 3. ann.

Voiez onze  
raisons de  
cette imitation  
servile  
dans la Rech.  
de la vérité,  
par Malbran-  
che, L. 2.

Dieu, que vous prétendez se trouver exclusivement dans votre Système.

2<sup>o</sup>. Je ne conçois pas comment cette impulsion en ligne droite puisse durer éternellement, lors même que le Soleil a attiré la Planette au point de la faire aller en sens contraire, comme il arrive à l'approche du périhélie. Une seule & même impulsion suffit-elle pour faire aller continuellement un corps d'Orient en Occident, & d'Occident en Orient?

3<sup>o</sup>. Vous avez vous-même senti, que ce mouvement ne pouvoit subsister. Vous avez eu recours, sans trop ôser le dire, à je ne fais quelle propagation de mouvement, dont le principe est sans doute dans le centre du Soleil, ou dans celui du monde; vous ne l'avez pas dit ouvertement, je l'avoue, mais je défie tous ceux qui ont bien médité vos Ouvrages de n'y point entrevoir cette idée. Vos disciples disent ordinairement, que Dieu conserve & continuë ce mouvement par une création continue.

V. notre  
Journal de  
Septemb. p.  
176.

NEWTON. A la bonne heure qu'on prenne la chose comme mes disciples l'expliquent; cette idée me paroît assez bonne, & à l'abri de toute chicane.

MR. HUET. Les Philosophes n'aiment pas ces créations continues; ils prétendent que Dieu a fait dès le commencement toutes les dispositions nécessaires pour la conservation du monde jusqu'à la fin des siècles. Si on va faire agir le Créateur par des ordres immédiats & une action continue, il n'y aura plus d'autre chose à dire en Physique sinon *Dieu l'ordonne ainsi*. Les Anges se remettront en possession de la conduite des Astres; ou bien on dira tout d'un coup, que Dieu fait parcourir des Ellipses aux Planettes par un ordre immédiat, sans concurrence d'aucune cause seconde.

NEWTON. Il est contre la nature des corps de se mouvoir en ligne circulaire sans une cause toujours subsistante.

MR. HUET. Si on suppose que Dieu entretient le mouvement Elliptique, comme vous supposez qu'il entretient le mouvement direct, rien n'est en cela contre la nature des corps. Si on suppose que Dieu a donné au commencement du monde un mouvement Elliptique aux Planettes, & que ce mouvement

mouvement continué sans autre cause, cela pourra souffrir quelque difficulté. L'inertie de la matière paroît refuser aux corps quelque activité que ce soit, & inclination quelconque pour les Ellipses ou quelque autre figure géométrique; mais vous répondrez aisément à ces difficultés par les raisons qui établissent l'Attraction & les qualités spirituelles de la matière. Car si un corps celeste a de l'inclination pour un autre corps, pourquoi ne pourroit-il pas en avoir pour la course Elliptique? Vous appellerez l'Attraction *une qualité immatérielle, une loi du Créateur*. Au lieu d'attribuer au corps *une qualité, une loi*, qui les oblige à s'attirer les uns les autres, vous leur supposerez *des qualités, des loix*, qui produiront le mouvement Elliptique. On aura beau vous dire que l'Attraction est calculée; le mouvement Elliptique ne l'est-il pas?... Cette voie est plus courte, plus simple; elle fait main-basse sur vos deux ou trois forces, & sur mille objections qu'elles entraînent.

NEWTON. Vos idées sont plaisantes; si on ne les approuve pas, on ne peut manquer de s'en réjouir. Pensez-vous réellement que ces qualités Elliptiques soient compatibles avec l'inertie des corps?

MR. HUET. Je le pense dans vos principes, comme je viens de le dire. Au reste, un grand Mathématicien vous répondra simplement qu'oùi. C'est le célèbre Jésuite Riccioli. Almag. l. 9. Sec. 2. C. 1. n. 4. *Non repugnat, quin possint à Deo fieri corpora, quæ ab intrinseco sic moveantur per virtutem & qualitates ipsi connaturales, & à Deo inditas ab initio mundi.* Kepler, Pere de l'Astronomie moderne, ne doit point trouver de difficulté dans ce Système, puisqu'il croit les Astres animés.

NEWTON. Si la pensée de Riccioli est vraie, Locke a eu raison de dire, que peut-être la pensée n'étoit pas incompatible avec la matière.

MR. HUET. Entre penser & rouler, même en ligne courbe, il y a encore une petite différence. L'un pourroit convenir à la matière sans l'autre. Quand il s'agit des qualités occultes, on ne peut trop être sur ses gardes, pour ne pas affirmer n'y avoir témérairement. Cette inclination des Astres pour

pour l'Ellipse doit assurément être regardée comme telle, aussi-bien que l'Attraction, la répulsion, & d'autres propriétés que vous assignez aux corps.

NEWTON. On m'a mille fois reproché d'avoir ressuscité les qualités occultes des Péripatéticiens, sur lesquelles Descartes avoit fait main-basse; mais un de mes Sectateurs m'a bien justifié là-dessus, & a fait voir, qu'on ne pouvoit nommer *qualitates occultas* des qualités qui existoient assurément, & dont les effets étoient calculés. *Respondetur esse occultas quidem causas non illas, quarum existentia per observationes clarissimè demonstratur, sed has solidam, quarum occulta est fìcta existentia.*

*Math. Instit. Phys. pte. 1. 177. ex Cotesio, quem citat.*

MR. HUET. Apparemment que ce zèle Sectateur de vos opinions vouloit badiner. Car qui croira, qu'il ait dit sérieusement, qu'il n'y a jamais eu de cause qu'on ait appelée *horreur du vuide*; & que cette cause n'ait point été prouvée par mille observations. L'horreur du vuide n'étoit-ce pas pour cela une qualité occulte? Il est ainsi des Antipéristases, & autres Phenomènes, qu'on peut avoir mal nommés, mais qui existoient très-certainement, & dont on pouvoit calculer les effets. Il est certainement une cause qui fait tenir une telle route aux Planettes; mais est-ce l'Attraction? Qu'est-ce que l'Attraction? Dites-moi, en quoi l'Attraction diffère de l'horreur du vuide; ou si vous voulez, de l'horreur de la séparation? En vérité je n'y vois point de différence. S'attirer mutuellement, & ne pas aimer la séparation, me paroît la même chose. Deux de nos Ombres disputèrent là-dessus, il y a quelques jours, avec beaucoup de chaleur. J'ai entendu en passant cette proposition: *Si je dis de deux amis, qu'ils aiment à être ensemble, ou qu'ils ont horreur d'être séparés, cela ne revient-il pas au même?*

NEWTON. Il étoit bien clair, que l'horreur du vuide n'existoit pas, puisqu'il n'étoit point le même partout. L'ascension des liquides étoit toute autre sur les hautes montagnes, que dans les vallées.

MR. HUET. Monsieur, parlez-vous sérieusement? Votre Attraction est-elle la même à 1000 lieues du Soleil qu'à 10? . . . Mais ne nous épuisons pas là-dessus; & revenons un moment à Riccioli, & à ses qualités Elliptiques. Vos disciples ont

ont fourni en sa faveur un argument assez spécieux. Il s'est élevé parmi eux une question fameuse : savoir si la force centrifuge étoit la même que la centripète & tangentielle à *parte rei*, & seulement distinguée *per conceptum præcisivum* : ou si elle étoit réellement différente des deux autres. Ceux qui défendent l'identité, donnent lieu de faire en faveur de Riccioli l'argument suivant : La force centrifuge, ou la force de projection en ligne droite, une fois donnée aux corps, dure toujours. Elle est réellement la même que les deux autres. Donc elles doivent durer éternellement toutes les trois avec leur effet, qui est le cours Elliptique des Planettes.

NEWTON. Vous me divertissez beaucoup par vos observations, qui me paroissent fort naturelles. Seroit-il possible que mes disciples s'occupassent de choses pareilles ? Cela ressemble assez à la question Arabe : *Utrum relatio sit forma modalis ; realiter , modaliter , distincta à fundamento , termino , & ratione fundandi*. Ah ! je ne puis croire une semblable folie dans des Newtoniens.

MR. HUET. Vous le croirez, si vous le voulez ; ils traitent bien d'autres questions également ridicules. Pour ce qui est de celle, dont je parle, je vous dirai de plus que le Jésuite Boscowich, qui vous fait tant d'honneur, est pour l'affirmative ; & qu'il soutient l'identité à *parte rei* ; leur accordant tout au plus une petite distinction *sub conceptu*. Les Newtoniens du génie de Scot défendent la distinction pure & simple à *parte rei*.

NEWTON. En vérité je ne reconnois pas mes disciples : ils me font un deshonneur infini. Ils ont altéré toutes mes idées, changé mes principes, renversé mes calculs ; & après cela ils s'amuse à de vieilles distinctions des Nomineaux. Vous savez qu'ils ont changé la marche de la Lune, qu'ils ont nié le contact immédiat, qu'ils défendent une Attraction changée en répulsion, on ne fait pour quoi, ni comment. Sigorgnes, tout Newtonien qu'il est, nie que ma fameuse règle du quarré de distance ait lieu dans les mouvemens Elliptiques. Les uns, comme Muschenbrœck, m'ont enlevé la preuve de l'aimant en faveur de l'Attraction ; les autres ont détruit mes prétentions sur l'Electricité.

V. Phy. gen.  
Leopoldi Bi-  
wald. Gracii  
anno 1767  
p. 82.

V. le Journal  
de Septemb.  
p. 177.

On diroit qu'ils se font étudiés à anéantir les opinions qu'ils professoient. Ils prétendent que tout cela étoit nécessaire pour sauver mes Systèmes; pour moi je n'en crois rien.

MR. HUET. Si quelques-uns ont fait brèche à vos idées, les autres leur ont donné une étendue immense & vous ont bien dédommagé. Ils ont tout soumis à l'Attraction, à raison inverse ou directe du carré des distances. Ils ont fait espérer que nous apprendrions dans peu en quelle raison le bout du nez regardoit l'oreille; si c'est en raison directe ou inverse que le poulmon recherche le cœur &c. Et comme les mouvemens naturels dérivent de ces loix, ils ont assuré que nous saurions bientôt la nature des courbes, suivant lesquels la langue exécute ses mouvemens &c. &c. La mémoire, le jugement, l'éducation, l'habitude &c. tout résulte de l'Attraction. Un de vos grands admirateurs atteste qu'ils ont poussé la découverte de l'Attraction jusqu'à lui attribuer la formation du corps humain. Selon le même Auteur quelques-uns par zèle pour votre gloire sont allés au bout du monde constater par des observations exactes une vérité que vous aviez démontrée dans votre cabinet; mais ces tentatives n'ont pas été heureuses, & ont laissé des doutes sur l'exacritude des mesures.

J'oubliois de vous rappeler, que l'Attraction avoit arraché la moitié de Saturne, & lui avoit fait un anneau; & qu'enfin, selon Wisthon, le plus célèbre de vos disciples, que vous avez tant estimé, & que vous regardiez comme votre fils aîné, le monde étoit sorti des mains de l'Attraction. Une comète attirée & dévorée par le Soleil est devenue la terre que nous habitons. On a dessiné & gravé dans un Ouvrage célèbre l'état de cette comète avant & après sa décoction. Une autre comète, savoir celle qui a réparu en 1682, a causé le déluge par les vapeurs de sa queue fumante; & la même ravagera la terre par le feu de sa queue embrasée. Wisthon vous fera raison sur tout cela en vertu de l'Attraction.

NEWTON. Ne me parlez pas de ce fou. Je l'ai aimé d'abord, & il me faisoit honneur; mais il m'a ensuite prostitué partout. On peut dire de lui ce qu'un de vos Cardinaux disoit d'un certain

Docteur

Bib. Imp.  
T. 9. p. 94.  
Liftonai  
Voïag. Phil.  
&c.

Voltaire hist.  
de Louis XV.  
T. 2. p. 232.

Ib. 231.

Phy. Sac.

Docteur Allentand : *homo ad excogitanda portenta natus*. Il calculoit l'Histoire comme la Physique, l'avenir comme le passé; & faisoit la Chronologie des siècles futurs. Quand il se voïoit trompé, il faisoit d'autres calculs & prétendoit que cela ne pouvoit manquer. Il alléguoit en faveur de mon Système ce passage de la Sageſſe : *omnia in mensurâ, & numero, & pondere disposuisti*; quoique le contexte fit voir clairement qu'il ne s'agissoit pas là d'Attraction, ni de calculs. On m'a dit qu'il avoit pris toutes ces idées de moi, & que mon Commentaire sur l'Apocalypse lui avoit servi de modèle; mais tout cela est sans preuve suffisante. Pour ce qui est de la création du monde; quand l'Attraction auroit formé le globe terrestre, & y auroit attaché une Lune, comme il le prétend; il ne seroit pas encore bien avancé, à moins qu'il ne fasse produire à la même Attraction, l'air, l'eau, des métaux, des plantes, des animaux, des hommes. Cela me rappelle des Vers d'un ennemi de ma Secte :

*Ut magnam Oceanus partem telluris inundet,  
Ut sese attollant montes : ut gramina campis  
Ac sylva crescant, habitentque animalia terras.*

L. 4. Antiluc.

C'est comme si on alloit employer beaucoup d'algèbre à prouver, que le corps de l'homme doit s'arrondir en figure Elliptique, sans se mettre en peine de la formation de l'intérieur, ni de la destination de cette figure.

MR. HUET. Vos Messieurs ont eu soin de pourvoir à tout cela; & il n'y a rien au monde que l'Attraction n'ait fait, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire. Vous jugez par-là, combien de personnages ils lui ont fait faire, combien de loix ils lui ont assignées. Car s'il y a vingt mille sortes de plantes, & autant d'animaux; voilà 40000 loix de mouvement; puis il faudra multiplier ces 40000 loix par autant d'autres subordonnées, qu'il y aura de différens vaisseaux de chaque espèce. Le même mouvement ne pouvant produire que les mêmes organes.

NEWTON. Rien de plus juste que votre remarque; & le calcul qui la met dans tout son jour, me

satisfait

Bellarmin. de  
M. Illirico.

En voici un  
semblable :  
*Pondus &  
statera judi-  
cia Domini :  
& opera ejus  
lapides saccu-  
li. PROV. 16.*

satisfait beaucoup. Quel ordre y auroit-il encore aujourd'hui dans le monde, si le mouvement & les Attractiones pouvoient produire quelque chose ? Les anciennes natures se dissiperoient & feroient place à de nouvelles. De nouveaux cahos ou de nouvelles combinaisons devroient former de nouveaux Soleils.

*In aeternum,  
Domine, ver-  
bum tuum  
permanet in  
Caelo. In gene-  
rationem &  
generationem  
veritas tua :  
fundasti ter-  
ram, & per-  
manet. Ordina-  
tione tuâ  
perseverat  
dies. PS. 118.*

Mais depuis qu'il y a des hommes, quel changement est-il arrivé au monde ? Le mouvement varie ce qui est fait, mais il n'a rien produit.

MR. HUET. Vous paroissez bien plus raisonnable que vos disciples ; mais ce que vous dites-là contre eux, me persuade que votre Physique en général, & considérée comme affranchie de ces extravagances, ne nous a pas appris grand'chose. Elle a crû nous dire beaucoup par des calculs & des proportions, mais elle abandonne la nature des choses, l'action & le but du Créateur. Elle manque sur tout le beau & l'intéressant.

*Scilicet illa modum tantum describit agendi,  
Naturam verò non investigat agentis.*

*Ut res sciri  
dicatur, ex-  
ploratam esse  
oportet cau-  
sam, propter  
quam ita sit.  
Arist. L. 1.  
post. C. 2.*

J'ose même dire qu'elle a eu de mauvais effets ; qu'elle a causé & causera bien des erreurs par la persuasion où elle a mis les hommes crédules, que ce qui est calculé bien ou mal, ne pouvoit être faux. Au contraire, les vérités intéressantes & utiles, destituées de l'appareil des chiffres, sont tombées en discrédit. La Jeunesse peu capable de suivre votre sublime Géométrie, a perdu son tems & ses talens. La Littérature en a souffert beaucoup. La Physique a été métamorphosée en Géométrie. Toutes les Sciences s'en sont ressenties.

NEWTON. Quand la Jeunesse ne retireroit de ses études que la science des calculs, elle seroit bien dédommée de la perte de la Littérature, & des autres Sciences.

MR. HUET. Je ne pense pas comme vous. Horace plaignoit beaucoup les jeunes Romains, qui étoient dans le cas que vous supposez. Il faisoit contraster leur ignorance avec la Littérature de la jeunesse Grecque.

*Græcis ingenium, Græcis dedit ore rotundo  
Musa loqui, præter laudem nullius araris.  
Romani pueri longis rationibus affem  
Disiunt in partes centum deducere. Dicat  
Filius Albini : si de quincunce remota est  
Uncia, quid superat ? poterat dixisse : triens. Est  
Rem poteris servare tuam. Redit uncia, quid fit ?  
Semis.*

PLUTON:

Depuis long-tems on n'entend que ces deux Ombres. . . . Quand vous étiez là-haut, il vous étoit libre de disputer sur toute chose. Ce n'est point ici le Roïaume des contestations, mais du sommeil & de la paix.

NEWTON. Cette Ombre veut introduire le Scepticisme jusques dans votre . . . .

PLUTON. Cè n'est pas de quoi il est question. Il s'agit de vous taire, & de cesser toute dispute.

NEWTON. L'évidence de la vérité demande...

PLUTON. Quoi ! vous disputez encore . . . . Voilà bien de l'audace pour une Ombre, qu'un soufle fait évanouïr. Encore un moment, je souffle.

NEWTON. Je lui prouverai par l'Algèbre.....

PLUTON: C'en est trop: Je souffle .. fu .. fu .. fu ..



Après avoir réfuté le *Christianisme dévoilé* par l'*Apologie de la Religion Chrétienne*, Mr. Bergier attaque le *Dictionnaire Philosophique* dans un autre Ouvrage fort court, mais fort énergique, qu'on voit à la fin du second Volume de l'*Apologie*, sous ce titre : *Suit de l'Apologie de la Religion Chrétienne, ou réfutation des principaux articles du Dictionnaire Philosophique.* Ce Dictionnaire rien moins que Philosophique, cet Ouvrage flétri de tous les Tribunaux, jetté par Sentence du Parlement de Paris au feu, auquel il avoit formé les jeunes gens exécutés à Abbeville en 1766, n'est qu'une rapsodie informe de tout ce que Voltaire a jamais écrit : il a été réfuté d'avance dans tous les Livres qui ont parlé du Christianisme. Plusieurs Auteurs néanmoins ont pris la plume pour le combattre. Nous avons parlé

des Lettres Juives dans notre Journal de Juillet ; du Dictionnaire Anti-Philosophique dans celui de Juin ; de la Réfutation de l'Évangile du jour dans celui de Juillet. On nous a envoyé depuis le *Ridicule du prétendu bon ton Philosophique*, qui paroît depuis 1768. Ce dernier Ouvrage ne peut plaire à ceux qui ont goûté la précision, l'énergie, le laconisme admirable de Mr. Bergier.

Nous avons déjà remarqué que nos Philosophes ne sont que de viles copistes & des plagiaires indigens. Il n'est donc pas possible que Mr. Bergier ait réfuté Freret & Boulanger avec leurs garants & leurs alliés, sans avoir porté un grand coup au Dictionnaire Philosophique. Les articles *Foi, Genèse, Ézechiel, Guerre, Histoire des Rois Juifs, & Paralipomènes, Idolatrie, Jephthé, Inondation, Martyrs, Miracles, Moïse, Paul, Pierre, Vertu &c.* y sont absolument ruinés. On ne parle dans ce dernier Ouvrage que de ceux qui pourroient se soutenir encore.

Avant que d'entrer en matière, Mr. Bergier rend justice à la docilité de Mr. Boulanger, qui lui a fait prêter enfin l'oreille à la voix de la Religion, qu'il avoit voulu détruire. Mr. Bergier n'a été informé de cet événement qu'après la conclusion de l'Apologie, & il s'empresse d'en faire part au Public. L'approche de la mort a mieux convaincu Boulanger de la fausseté de ses raisonnemens, que toute la justesse de la Logique. Pendant sa maladie il a protesté, qu'il avoit toujours respecté la Religion dans son cœur ; qu'en écrivant contre elle il avoit étouffé la voix de sa conscience ; qu'il s'étoit laissé entraîner par la fougue de son imagination, par les éloges & les applaudissemens des Philosophes. Il a fermé sa porte à ceux qui l'avoient séduit. Il a demandé & reçu les derniers Sacremens. On tient ces faits de la propre bouche du Vicaire de la Paroisse, qui les lui a administrés. Mr. de V. a rendu le même témoignage à la Religion, toutes les fois que la crainte de la mort a fait taire ses passions. Nombre de ces Messieurs sont morts avec les plus grands sentimens de Religion. Ce qui a fait dire à un bel esprit : *Vivunt ut nunquam morituri, moriuntur ut semper victuri.* Ils voient alors la lumière, dont les nuages des passions leur avoient dérobé l'éclair.

Ils la recherchent , & pleurent leur aveuglement  
passé :

*Oculisque errantibus alto  
Quæsitæ cœlo lucem ; ingemuitque repertâ.*

Bayle déclare avec beaucoup de candeur ( peut-être  
parloit-il de lui-même ) que la plupart de ces héros  
de l'incrédulité, ne sont rien moins que ce qu'ils  
paroissent. Ils ont encore de la Religion dans le  
cœur. Ils croient l'avoir étouffée ; ils se trompent.  
Elle existe encore, & reparoit dès que les passions  
& l'entêtement lui font place. *Ce n'est pas une Foi  
éteinte, ce n'est qu'un feu caché sous la cendre. Ils en  
ressentent l'activité, dès qu'ils se consultent ; & prin-  
cipalement à la vûe de quelque péni. On les voit alors  
plus tremblans que les autres hommes. Le souvenir  
d'avoir témoigné plus de mépris qu'ils n'en sentoient  
pour les choses saintes, & d'avoir tâché de se soustraire  
intérieurement à ce joug, redouble leur inquiétude.*

Mr. l'Evêque du Puy met cette observation dans  
tout son jour dans ses admirables questions sur  
l'Incrédulité. *Qu. 1.* Massillon en parle d'une ma-  
nière qui convainc & qui touche : " Répondez  
à toutes les difficultés de quelqu'un qui se vante  
d'être Incrédule. Réduisez-le à n'avoir plus rien  
à répliquer. Il ne se rend pas encore, & pour  
cela vous ne l'avez pas encore gagné. Il se ren-  
ferme en lui-même, comme s'il avoit encore des  
raisons plus accablantes, qu'il ne daigne pas dire.  
Il tient bon, & oppose un air mystérieux & dé-  
sidé à toutes les preuves, qu'il ne peut renverser.  
Alors vous avez pitié de sa fureur, & de son en-  
têtement. Vous vous trompez. Ne soiez touché  
que de sa mauvaise foi. Car, qu'une maladie  
mortelle le frappe au sortir de-là ; courez à son  
lit, vous trouverez ce prétendu Incrédule con-  
vaincu. Il n'est plus question de doutes. Les  
jugemens de Dieu, qu'il faisoit semblant de ne  
pas croire, le pénètrent de la plus vive fraieur.  
Le Ministre de Jesus-Christ appelé n'a pas besoin  
d'entrer en contestation pour le détromper de son  
impiété. L'Incrédule mourant prévient là-dessus  
son ministère : L'Incrédule mourant avouë le faux  
& la mauvaise foi de ses blasphèmes passés, &c "

„ en fait une réparation publique. Il ne demande  
 „ que des consolations. Cette crainte, qui le péné-  
 „ tre, ne vient que de la foi qu'il avoit déjà. La  
 „ maladie ne lui a pas donné de nouvelles lumiè-  
 „ res, mais elle a touché son cœur. ”

Mr. d'Alembert observe, que *le désir de n'avoir plus de frein dans ses passions, la vanité de ne pas penser comme la multitude, ont fait, plutôt encore que l'illusion des sophismes, un grand nombre d'Incrédules. Quand les passions & la vanité se taisent, la Foi revient.*

Mr. Bergier commence par l'article *Ame*. L'Auteur du Dictionnaire Philosophique fait tout au monde pour empêcher qu'on ne croie l'ame immortelle. Il avoue cependant, que *les doutes sur cette immortalité sont tristes, qu'il faut espérer de vivre, que cette espérance est nécessaire aux hommes; que sans elle les Princes pileroient les Sujets dans un mortier, que les Princes devoient prendre tous les jours du contrepoison.*

Si la raison ne nous apprend rien de cette immortalité, comment ce dogme a-t-il été reçu de toutes les Nations ? Les Babiloniens, les Perses, les Indiens, les Chinois, les Grecs & les Romains ont connu & adoré un Dieu Suprême, Rémunérateur & Vengeur; ainsi qu'il enseigne lui-même, art. *Idolatrie. Religion &c.* Cette croyance suppose nécessairement l'immortalité de l'ame. Si ces Nations ne l'ont pas apprise par la raison, elles l'ont donc apprise par révélation.

Ecoutez une objection terrible, dont on va nous déraiser; c'est sur un ton de maître que l'Auteur nous apostrophe. *Tu ne sais pas ce que c'est qu'ame végétative, ni ame sensitive, comment sais-tu ce que c'est que ton ame ?* ” Je ne suis ni la plante qui végète, ni  
 „ la brute qui sent; par conséquent je puis ignorer  
 „ quel est le principe de leurs opérations, & ce  
 „ qui se passe en elles, sans ignorer ce qui se passe  
 „ en moi. Je pense, je veux, je le sens malgré tous  
 „ vos sophismes. Ce sentiment intérieur forme pour  
 „ moi une preuve invincible.” Ce moi, qui pense,  
 est aussi indivisible que la pensée même. Ce moi  
 si indépendant de tout langage, & de toute sen-  
 sation. Quand on s'applique à le considérer avec  
 attention

attention durant le silence de la nuit, & le repos de toutes les choses extérieures, il n'est pas possible de ne pas sentir combien ce moi est différent de la partie corporelle. " Quand je me suis étudié moi-même, dit un Philosophe qui a beaucoup réfléchi, je n'ai pu me rendre raison de la simplicité de mon moi, dans la supposition que l'ame est matérielle. J'ai cru voir distinctement que ce moi est toujours un, toujours simple, toujours indivisible; qu'il ne pouvoit être une modification de la substance étendue, ni un résultat immédiat de quelque mouvement que ce soit. J'ai donc admis l'existence d'une ame immatérielle, pour satisfaire à des phénomènes, que je ne pouvois expliquer sans elle. Bonnet. contempl. de la nature. Préf. LXVII.

Notre ingénieux Philosophe voudroit voir son ame. Non pas tant pour se convaincre de son existence, que parce que ce seroit une belle chose de voir son ame. L'ame est essentiellement esprit; par conséquent invisible. Si on la voïoit, elle ne seroit pas ame. N'importe, ce seroit une belle chose de la voir. Il prétend que les censeurs de ses idées veulent abrutir les hommes; pour les réfuter il s'efforce de prouver, que les hommes sont des brutes. Il y a dans cet article mille absurdités ridicules, dont nous ne parlons pas.

L'article *Age* en est également bien fourni. Nous remarquerons seulement, que l'existence des esprits bons & méchans est défenduë par presque tous les Philosophes anciens & modernes: en particulier par Looche, Clark, Leibnitz &c. que ceux qui ont refusé de la croire, convaincus du furnaturel de certains événemens incontestables, ont eu recours, comme Paracelse, à des Gnomes, des Sylphes, des Zaziris & à d'autres extravagances; & que ces visions ont été renouvelées de nos jours.

Pour l'article *Autropophage*, voïez le Journal de Juillet, p. 6.

On ne fait ce qui indispose tant nos Philosophes contre l'Apocalypse de St. Jean. Boulanger trouve qu'elle prédit partout clairement la fin du monde comme prochaine, & en même-tems par une contradiction, qu'on n'est point surpris de voir chez ces Messieurs, il assure qu'elle est tout-à-fait inintelligible.

*Sine ulla phantasiarum vel phantasmatum imaginatione ludificatoria, mihi esse me, idque nosse & amare, certissimum est.*  
AUG. de Civ. Dei Lib. XI.

*gible.* Voltaire dans le beau Dictionnaire, dont nous parlons, assure qu'elle n'est pas de S. Jean. Pour prouver sa thèse, il copie quelques objections dans la Préface de D. Calmet; mais il copie mal. Il met la confusion & l'inconséquence dans tout ce qu'il en dit. Sa mauvaise humeur s'étend jusques sur l'explication que Mr. Bossuet a donnée de ce Livre, & enfin sur Mr. Bossuet lui-même. Les Ouvrages de ce Prélat ne sont que des *declamations éloquentes*: mais quoiqu'il ne soient que des déclamations, elles lui ont fait plus d'honneur que son *Commentaire sur l'Apocalypse*. Il n'en fauroit dire de raison; mais l'oracle des Philosophes est-il obligé d'en donner? *L'Autos epha* ne lui appartiendroit-il pas?

On a vû les plus grands esprits du Christianisme avoir un attachement particulier pour ce Livre mystérieux, qu'on peut définir *l'Histoire des combats & des victoires de l'Eglise*. Alcazar, Mr. Bossuet, le P. Lalleman ont cherché dans l'Histoire l'accomplissement de ces divins Oracles; & on ne peut nier que plusieurs de leurs explications n'aient beaucoup de dignité & de justesse. Mr. Bossuet trouve, que depuis le 12me Ch. jusqu'au 19me, c'est plutôt une Histoire qu'une Prophétie. Mr. de Syfteron remarque, que si ces prédictions eussent trop clairement annoncé la destruction de Rome, les persécuteurs en auroient été plus furieux. Mais indépendamment de toute explication, la grandeur & la puissance du Souverain Maître, l'éclat de ses vengeances, la persévérance du Juste couronnée, le fruit de la tribulation & des souffrances, la récompense des vertus, la punition des méchans, y sont peints comme dans un tableau. La force & l'énergie du stile Asiatique augmente infiniment la vivacité des couleurs & la hardiesse des images. On découvre partout l'Eglise ou vengée ou triomphante presque au même moment, que nous la voyons gémir sous le poids des persécutions. Car c'est-là le centre commun, où il n'y a point de vision ni de prophétie qui n'aboutisse. C'est de ce centre que sort réciproquement une douce lumière, qui perce les ténèbres des symboles énigmatiques, qui aide à en pénétrer le mystère, qui répand au moins l'admiration, l'assurance, la consolation, la joie dans les ames; lors même que plein  
de

de ces agréables mouvemens on ne démêle pas d'une manière distincte toutes les circonstances de la prédiction, ou de l'événement qui les produit. Ceux qui ont le goût de la piété, dit Mr. Bossuet, trouvent un attrait particulier dans cette admirable révélation de S. Jean . . . malgré les profondeurs de ce divin Livre, on ressent en le lisant une impression si douce, & tout ensemble si magnifique de la Majesté de Dieu &c. . . . Toutes les beautés de l'écriture sont ramassées dans ce Livre, tout ce qu'il y a de plus vif, de plus touchant, de plus majestueux dans la Loi & dans les Prophètes &c.

---

*Sermons pour l'Avent, le Carême, & quelques principales Fêtes de l'année, prêchés à Paris l'an 1760, & durant le cours de 1761, par le Pere DU RIVET, de la Compagnie de Jesus, à Tournay chez la veuve de Dominique Varlé, Imprimeur près de la Cathédrale, & se vend à Paris chez Saillant, Libraire, rue Saint Jean de Beauvais, vis-à-vis le Collège. 1768, avec approbation.*

Ce qui caractérise ces Discours, ce qui distingue le genre de l'Orateur, & le ton, pour ainsi dire, de sa composition, c'est le soin qu'il semble avoir pris partout de rendre par l'élévation des idées & par la noblesse du style, la grandeur & la majesté des objets que la Religion présente. Ses plans assez neufs, pour la plupart, ne cessent pas pour cela d'être simples & naturels; ces mêmes plans sont exécutés avec toute la méthode qu'on peut attendre d'un esprit juste & d'une imagination maîtresse d'elle-même. Une instruction abondante & solide soutient chaque Discours, & l'empêche d'être superficiel. L'exactitude du Dogme & de la Morale y est rendue généralement avec toute la vigueur & la précision.

précision théologique. Le pathétique même n'y manque pas, surtout dans les peroraisons, quoique ce ne soit pas la partie dominante de l'Orateur. Les peintures des mœurs répandues à propos & variées selon la différence des matières, achevent de rendre intéressante l'Instruction qu'elles embellissent. Il seroit à souhaiter que le Pere Du Rivet se fût mis un peu plus à la portée de tout le monde par un style plus simple & plus populaire; mais ce défaut qui tient au génie de notre siècle, où presque tout le monde, surtout dans les grandes Villes, se pique de culture, semble avoir droit à quelque indulgence. Au reste, cet Ouvrage fait voir qu'en fait même d'éloquence chrétienne, les sources du neuf ne sont point encore épuisées, & l'on peut bien en faveur de ce mérite, pardonner un excès de coloris, une élocution quelquefois trop pompeuse à la composition de l'Auteur.

Les Journeaux de Trévoux ont rendu compte dans le tems des Poësies Latines du P. Du Rivet; les observations de l'Abbé Desfontaines ont fait connoître ses traductions Françaises; le Mercure de France, quelques-uns de ses morceaux d'éloquence académique; le même Mercure, aussi bien que l'Almanach des Théatres, plusieurs des Pièces dramatiques, tant en Prose qu'en Vers qu'il a composées pour les jeunes Elèves du Collège de Louis le Grand. L'Auteur de la France Littéraire dans la Notice qu'il donne des différens Ouvrages du P. Du Rivet, n'a rien dit de ses Traductions Françaises, non plus que de son Ecole des jeunes Militaires, Comédie en cinq Actes & en Vers, représentée à Paris en 1748, quoiqu'il parle d'un Divertissement en  
Musique

*des Princes &c.* Octobre 1770. 259  
Mufique faifant partie de la même Comédie,  
Ce ne peut être qu'une inattention.



Le mot de l'Enigme du mois paffé eft la  
*Biere.*

### E N I G M E.

*S*ans cefse on me vient confulter,  
Plus qu'on ne fait les Avocats célèbres;  
Et le jour dans les ténébres,  
D'un plus égal je vais fans m'arrêter.  
Je parle & fuis fans voix, je vis & fuis fans ame,  
Je fers l'Amant, je fers la Dame,  
Le Plaideur, le Joïeur, la Ruelle & la Cour:  
Avec mes fœurs rarement je m'accorde:  
Je fais rouler mon fort fur la rouë & la corde,  
Et je marche au gré du tambour.

### A R T I C L E II.

Contenant ce qui s'est paffé de plus con-  
fidérable en *FRANCE*, depuis le  
mois dernier.

L'Affaire de la Ville de *Paris*, concernant le  
malheur qui eft arrivée par le grand feu  
d'artifice dans la nuit du 30. au 31. Mai, eft  
actuellement finie. Le Parlement a reftreint de  
beaucoup les bornes de fa Police, quoiqu'il n'ait  
point blâmé la conduite de fes Officiers & en-  
core moins celle du Prévôt des Marchands.

La grande affaire du Duc d'Aiguillon peut  
auffi être regardée comme actuellement finie. *Fin de l'af-  
faire du Duc  
d'Aiguillon.*  
A cet effet le Roi a ufé d'éclat; & dans fa puis-  
fance

sance Souveraine il a prononcé contre le premier Parlement de son Royaume & contre tous les autres qui l'imitoient en s'opposant sans interruption à ses volontés. On verra le terme mis aux poursuites des Parlemens dans ce fameux Procès, après les faits déjà rapportés & dont voici encore quelques-uns.

Le Parlement de *Toulouse*, y entrant comme d'autres, rendit & fit publier un Arrêt le 24. Juillet conçu en ces termes : « La Cour, toutes  
 20 les Chambres assemblées, délibérant sur le  
 20 récit fait par un des Conseillers, à l'occasion  
 20 de l'Arrêt rendu en la Cour de Parlement de  
 20 *Paris* le 2. Juillet, présent mois, concernant  
 20 le Duc d'Aiguillon, Pair de France, ensemble  
 20 les considérations y exprimées résultantes des  
 20 Actes mentionnés audit Arrêt, notamment  
 20 des charges contenuës aux informations ordonnées  
 20 contre le Duc d'Aiguillon le 7. Avril  
 20 dernier, en la séance de ladite Cour à Versailles; la Cour, justement pénétrée des motifs & considérations qui ont déterminé ledit  
 20 Arrêt, a arrêté que le Duc d'Aiguillon ne  
 20 pourra prendre la séance qu'il a en la Cour  
 20 comme Membre d'icelle en qualité de Pair  
 20 de France, ni exercer en ladite Cour aucune  
 20 fonction de Pairie, jusqu'à ce que par un  
 20 jugement rendu suivant les Loix du Royaume, & avec les formes & formalités prescrites  
 20 par les Ordonnances que rien ne peut  
 20 suppléer, il se soit pleinement purgé des  
 20 soupçons & faits qui entachent son honneur  
 20 aux termes dudit Arrêt. »

Du Parlement de *Toulouse* passant à celui de *Bretagne*, il paroît une Lettre que Mr. le Chancelier lui a écrite en lui envoyant les Lettres

Patentes

*des Princes &c.* Octobre 1770. 261

Patentes en date de Compiègne du 31. Juillet.  
Cette Lettre étoit conçûe en ces termes.

MESSEIERS, j'ai mis sous les yeux du Roi votre Arrêté du 26. de ce mois (\*) Sa Maj. me charge de vous mander qu'Elle veut bien encore recevoir vos représentations ; qu'Elle ne veut point qu'elles lui soient portées par une Députation, mais envoyées en la forme ordinaire. Je suis &c.

A ces Lettres Patentes étoit jointe une Lettre de Cachet, dont voici copie.

Nos Amés & Féaux &c. Nous vous envoyons nos Lettres-Patentes sur Arrêt de ce jour, par lesquelles nous cassons l'Arrêté de notre Parlement du 26. Juillet présent mois, en ce qu'il est dit qu'il sera dressé procès-verbal des pièces y énoncées pour en être envoyé expédition aux autres Parlemens. Nous vous faisons cette Lettre pour vous mander & ordonner de procéder à leur enrégistrement, & n'y faites faute ; car tel est votre plaisir. Donné à Compiègne le 31. Juillet 1770. Signé, LOUIS, & plus bas PHELYPEAUX.

Malgré cette Lettre de Cachet le Parlement n'a pas enrégistré lesdites Lettres-Patentes, mais il a fait le 8. Août un Arrêté au sujet de ces mêmes Lettres-Patentes, qu'il a envoyé à Mr. le Chancelier avec la Lettre suivante.

MONSEIGNEUR. L'Arrêté de ce jour que nous avons l'honneur de vous adresser, renferme les expressions de notre juste sensibilité aux reproches accablans & aux inculpations contenues dans l'Arrêt du Conseil du 31. Juillet dernier. Nous ne pouvons croire, Monseigneur, que Sa Majesté  
persiste

(\*) Voyez cet Arrêté, page 188 de notre dernier Journal.

persiste à exiger que nous consignions dans nos registres les Lettres-Patentes ; ce serait nous avoier des intentions dont nous ne pouvons être soupçonnés, & dont nous ne serons jamais capables. C'est pour ne pas blâmer une surprise aussi manifeste faite au meilleur des Rois que nous avons préféré un Arrêté à la voye ordinaire des Remontrances, Vous voudrez bien, Monseigneur, suppléer à ce que l'empressement de nous justifier nous auroit pu faire oublier, & prévenir le Roi contre les nouvelles entreprises que voudroient tenter nos ennemis & ceux de la Province. Malgré tout ce que nous avons éprouvé, la confiance dans la justice du Roi, voire zèle pour son service & votre attachement pour la Magistrature, nous rassurent pour tout ce qu'ils pourroient entreprendre. Nous vous prions, Monseigneur, de vouloir bien être auprès de Sa Maj, l'interprète de nos sentimens d'amour & de respect, & le garant de notre soumission & de notre fidélité. Nous sommes &c.

Le 14. du même mois le Parlement de Rennes a rendu un autre Arrêt que voici aussi.

” Vû par la Cour, toutes les Chambres assem-  
 20 blées, la denonciation du 30. Juin dernier ;  
 20 l'Arrêt du même jour ; le compte rendu par  
 20 les Commissaires nommés par Arrêt dudit  
 20 jour 30. Juin dernier de l'examen par eux  
 20 fait de deux Imprimés, l'un intitulé : Mé-  
 20 moire pour Mr. le Duc d'Aiguillon, & l'autre  
 20 Mémoire à consulter & consultation pour Mr.  
 20 le Duc d'Aiguillon, commençant par ces mots  
 20 Depuis quatre ans la fureur &c. . . duquel  
 20 compte la teneur suit &c.

” Oûi les Gens du Roi fut ce délibéré, la  
 20 Cour a ordonné & ordonne que lesdits deux  
 20 Imprimés

Imprimés seront lacerés & brulés au pied du grand escalier du Palais par l'Exécuteur de la Haute-Justice ; le premier desdits Mémoires comme tendant, par les assertions les plus fausses, les plus téméraires, à anéantir la constitution de la Province, à en attaquer les principes fondamentaux, à détruire & à rendre illusaires les Droits, Franchises & Libertés, à semer la division entre les trois Ordres qui composent les Etats & le Parlement, à établir la défiance la plus fatale entre la Province & les Administrateurs, entre la Nation & le Ministère, entre le Prince & les Sujets &c. tendant, par ses vûes, ses principes & ses insinuations, à deshonorer & à calomnier la Nation & les Parlemens. Et la première partie du second Imprimé, contenant le *Mémoire à consulter*, comme tendant à ériger en un moyen ordinaire & licite d'administration un infame espionnage, non moins contraire à la douceur du Gouvernement qu'à la candeur des mœurs ; comme calomnieux dans les assertions qu'il contient, faux dans ses principes, injurieux dans ses conséquences & directement contraire au respect que tout citoyen doit aux Arrêts & aux Membres de la Cour. Ordonne au surplus que le présent Arrêt sera imprimé. Fait en Parlement, les Chambres assemblées, le 14. Août 1770. 10

Les Membres du même Parlement que le Roi avoit mandés, ayant reçu contr'ordre, pour ne point s'arrêter à *Verberie*, furent admis le 20. Août à l'audience de Sa Majesté à Compiègne. Elle leur dit : *Les Lettres-Patentes que je vous ai envoyées auroient dû vous imposer le silence le plus absolu sur l'affaire des six Magistrats ;*

ne l'avoir pas observé est une désobéissance la plus formelle. Je me contenterai de punir deux de vos Membres, & j'espère que cet exemple suffira pour vous faire rentrer dans le devoir. Retirez-vous & retournez promptement à Rennes sans passer par Paris.

Les deux Membres, désignés pour subir punition, ont été arrêtés à Compiègne & conduits au Château de Vincennes; ce sont les Conseillers de Lanoüe & de Layac. Le 23. radiation a été faite avec les formalités requises & par ordre du Roi; de l'Arrêt du 14, sur le Régistre secret de ce Parlement de Bretagne, qui en a protesté, & il a fait un second Arrêté, qu'on se dispensera de rapporter.

Le Parlement de *Bordeaux*, se mettant aussi sur les rangs, a fait un Arrêté le 13. du même mois d'Août sur les Lettres-Patentes publiées à *Versailles* au Lit de Justice le 27. Juin, concernant Mr. le Duc d'Aiguillon & le nommé Audouard, où après avoir vû les Lettres-Patentes enrégistrées à *Versailles* le 4. Avril précédent, ensemble les Discours prononcés au nom du Roi le même jour & le 27. Juin, & les avoir considérés sous des points différens; il est dit

22 qu'il résulte de la discussion de ces Lettres-  
 23 Patentes, que le Duc d'Aiguillon & le nom-  
 24 mé Audouard restent tous les deux sous le  
 25 joug de l'accusation; que les Lettres-Patentes,  
 26 quelque régulières qu'on les supposât, ne  
 27 pourroient même alors justifier véritablement  
 28 que dans des inculpations graves, quand l'ac-  
 29 cusé nomme des ennemis & voit des accusa-  
 30 teurs, la Justice ne peut trouver un innocent  
 31 sans trouver un coupable, ne peut laver sans  
 32 flétrir, ne peut innocenter sans porter des  
 33 peines;

peines ; que la mesure même de la vengeance est la mesure de la justification ; que d'ailleurs l'autorité anéantissant dans les Lettres-Patentes l'acte qui annule la procédure de Bretagne, d'où l'accusation est montée vers le Trône, fait revivre la procédure par cette proscription, & r'ouvre la bouche à cet accusateur ; que si le Duc d'Aiguillon, en ne réclamant point contre les Lettres-Patentes, a fait le sacrifice de sa délicatesse à son respect pour les ordres du Roi, toutes les Cours de Parlement n'en doivent pas moins solliciter Sa Maj. de ne pas accepter le sacrifice de l'honneur d'un Citoyen, d'un François, d'un Pair de France, d'un Membre enfin de cette Cour auguste dont il est le Chef ; qu'aucun intérêt d'Etat ne peut l'exiger ; que l'honneur de tous les Membres d'une Compagnie est solidaire entre-eux, & forme un patrimoine commun qui appartient à tous ; que c'est donc pour toutes les Cours de Parlement un devoir & un droit de revendiquer l'honneur du Duc d'Aiguillon ; que telle est la loi de l'honneur dans les Cours de Justice & chez les François, que l'accusation seule détache de la dignité du Duc d'Aiguillon le plus beau de ses droits ; qu'à la porte de tous les Sanctuaires de la Justice, il sera repoussé par cette accusation, que l'honneur lui défend de montrer parmi les Juges de la Nation un Juge suspect à la Nation, parmi les Ministres de la Loi, un Ministre que la Loi défavoüe ; qu'ainsi le Duc d'Aiguillon accusé ne prendra la séance qu'il a en la Cour, comme Membre d'icelle en sa qualité de Pair de France, que lorsque, par un jugement loyal conforme aux Loix

du

du Royaume que rien ne peut suppléer, il sera pleinement justifié de l'accusation qui entache son honneur. Et arrêté que par toutes ces considérations, le Roi fera très-humblement supplié de retirer ses Lettres-Patentes publiées au Lit de Justice le 27. Juin dernier.

Le Parlement de Metz vient ensuite. Délibérant le 14. Août sur un paquet arrivé de Bretagne, a arrêté que vû des pièces qui impliquent Mr. de Calonne, ainsi que d'autres, & que la réputation d'un Magistrat doit être intacte, Mr. de Calonne, Commissaire départi dans le ressort de cette Cour, ne pourroit y prendre séance en qualité de Maître des Requêtes, jusqu'à ce qu'il se fût justifié des choses dont il est inculpé. Mr. de Fleffelles, ci-devant Intendant de Bretagne, a aussi été compris dans l'Arrêté de ce Parlement, qui lui étoit, comme à Mr. de Calonne, son entrée au Parlement jusqu'à ce qu'il se fût également purgé des faits & accusations qui entachent son honneur. Mais un coup d'autorité sur ce fait a éclaté dès le 23. que Mr. le Maréchal d'Armentieres, Commandant dans les Trois Evêchés, se rendit au Parlement, toute la Garnison étant sous les armes. A son arrivée dans l'assemblée tous les Membres de ce Corps levant le siège pour se retirer furent contraints de rester par des Lettres de cachet que Mr. le Maréchal remit au premier Président & à quelques autres; & en leur présence ayant barronné leur Arrêté du 14. contre Mrs. de Calonne & de Fleffelles, il a fait enrégistrer des Lettres-Patentes pour une Chambre des Vacations. Le Parlement, après la transcription & la radiation faite sur ses registres de son Arrêté contre

Mrs.

Mrs. de Calonne & de Fleffelles, a protesté de tout ce qui a été fait comme nul & de nul effet, ainsi-que l'a fait en cas pareil le Parlement de *Bretagne*. Enfin, ceux de *Bourgogne* & de *Franche-Comté* ont également rendu des Arrêts concernant le Duc d'Aiguillon, dans le goût de celui de *Paris* du 2. Juillet.

Nos féuilles ne suffiroient point ce mois-ci, uniquement si l'on devoit y transcrire cette multitude d'Arrêts & Arrêtés de presque tous les Parlemens du Royaume dans l'affaire de Mr. le Duc d'Aiguillon, qui tous l'ont prise comme sur un même pied. On s'en tiendra ainsi au rapport fait des Arrêts de ceux de *Toulouse* & de *Remes* dans cette cause fameuse, que le Roi de retour de *Compiègnes* à *Versailles*, a voulu enfin terminer par la plénitude de sa Puissance Souveraine de la manière qu'en voici le récit.

Mr. le premier Président du Parlement de *Paris* & deux Présidens à Mortier se sont rendus à l'audience du Roi le Dimanche le 2. du mois de Septembre à l'heure qui leur avoit été indiquée. Mr. d'Aligre commençant à y prononcer de ces représentations itératives, qu'on avoit résolu Chambres assemblées, & dont il étoit chargé; Sa Maj. l'intertrompit pour lui dire de les lui remettre, en ajoutant qu'Elle feroit savoir ses intentions au Parlement; & dans la même nuit on est venu avertir Mr. le premier Président que le Roi viendrait à *Paris* tenir son Parlement le lendemain Lundi.

Ce jour, le Roi précédé de quatre Princes du Sang & de dix-huit Pairs de France entra, & s'étant assis dans son fauteuil & couvert, Mr. le Chancelier a dit : *Faites sortir les Etrangers & fermer les portes.* Un instant après Mr. le

Chancelier a dit : *Le Roi permet qu'on se couvre*.  
 Mr. le Chancelier étant ensuite monté vers le Roi, agenouillé à ses pieds pour recevoir ses ordres, descendu, remis en sa place, assis & couvert, a dit : *le Roi ordonne qu'on aille aux Chambres, & qu'on envoie aux Requêtes du Palais ; ce qui a été fait.*

Mr. le Chancelier étant ensuite monté vers le Roi, agenouillé à ses pieds pour recevoir ses ordres, descendu, remis en sa place, le Roi ayant ôté & remis son chapeau, a dit :

*Messieurs, mon Chancelier va vous expliquer mes intentions.* Surquoi Mr. le Chancelier a dit :

M E S S I E U R S ,

*Le Roi, après vous avoir fait connoître par une Loi enregistree en sa présence, qu'il importoit au secret & à l'exercice de son administration, ainsi qu'à la tranquillité de sa Province de Bretagne, que l'affaire intentée contre Mr. le Duc d'Aiguillon, honoré de sa confiance & chargé de ses ordres, demeurât ensevelie dans l'oubli, devoit penser que, soumis à ses volontés, vous cesseriez de vous occuper de cette affaire.*

*Néanmoins dès le 2. Juillet dernier, sur une information anéantie, vous avez rendu un Arrêt par lequel, sans autre instruction préalable, sans preuves acquises, & au mépris des règles & des formes judiciaires, vous avez tenté de priver des principales prérogatives de son état un Pair du Royaume, dont la conduite a été déclarée irréprochable par Sa Majesté Elle même.*

*Cet Arrêt, que Sa Majesté a cassé par celui de son Conseil du 3. Juillet, qui vous a été signifié en la personne de votre Greffier en chef, de l'ordre exprès de Sa Majesté, a été suivi de vos arrêtés des 11. Juillet & premier Août, par lesquels*

des Princes &c. Octobre 1770. 269  
lesquels vous avez persisté dans l'Arrêt du 2.  
Juillet.

Le Roi a écouté vos représentations, il y a  
reconnu l'esprit de chaleur & d'animosité qui les  
a dictées.

Vous avez depuis multiplié les actes contraires  
aux volontés de Sa Majesté.

Votre exemple a été le principe & la cause  
d'actes encore plus irréguliers, émanés de quel-  
ques autres Parlemens.

Sa Majesté veut enfin vous rappeler à l'obéis-  
sance qui lui est due; Elle vient vous faire con-  
noître ses intentions, & vous imposer de nouveaux  
le silence le plus absolu. Elle veut bien effacer jus-  
qu'aux traces de votre conduite passée, & vous  
ôter les moyens de lui déjoûber à l'avenir.

Le Roi ordonne que les pièces envoyées au Par-  
lement de Paris, en conséquence des Arrêts du  
Parlement de Bretagne des 21, 28 Mars & 26  
Juillet derniers; la minute & les grosses de l'Ar-  
rêt du 7. Avril, qui déclarent nulles les infor-  
mation faites en Bretagne; la plainte renduë par  
le Procureur-Général du Parlement de Paris;  
celles renduës par Mr. le Duc d'Aiguillon, Mrs.  
de la Chalotais & le nommé Audouard &c. lui  
soient remises par les Greffiers & ceux qui en sont  
les dépositaires.

Sur quoi Mr. le Chancelier ayant appelé suc-  
cessivement Ysabeau, Dufranc, Fremin & le Ber,  
ils se sont approchés, & ont remis les pièces ci-  
dessus mentionnées.

Ensuite Mr. le Chancelier, monté vers le Roi,  
s'est agenouillé à ses pieds pour recevoir ses  
ordres, descendu, remis à sa place, assis & cou-  
vert, a dit :

Le Roi ordonne que lesdits Actes & procédures, Arrêts & Arrêtés, soient supprimés de vos Régistres. Sa Majesté vous fait défenses de tenter de les rétablir en votre Greffe par copies ou expéditions, si aucunes existent desdits actes, pièces & procédures, ou par procès verbaux de réminiscence du contenu desdits actes, pièces & procédures, ou par telle autre manière & forme que ce puisse être.

Sa Majesté ordonne, sous peine de désobéissance, à son premier Président & à tout autre Président ou Officier qui présideroit en son absence, de rompre toute assemblée où il pourroit être question de rétablir, en tout ou en partie, les actes, pièces ou procédures supprimés. Elle leur défend, sous les mêmes peines, d'assister aux délibérations que vous pourriez tenter de prendre malgré eux à ce sujet, & d'en signer les procès-verbaux. A l'égard de vos représentations, Sa Maj. a vu avec étonnement, que vous tentiez d'établir des rapports entre les événemens de son règne, & des événemens malheureux qui devoient être effacés du souvenir de tout bon François, & auxquels son Parlement ne prit alors que trop de part : Elle veut croire qu'il n'y a que de l'impudence dans vos expressions. Sa Maj. persiste dans sa réponse au sujet des défenses qu'Elle a faites aux Princes & aux Pairs; & quoique ce qui se passe en Bretagne vous soit étranger, Elle veut bien vous dire qu'Elle ne souffrira jamais qu'on renouvelle une procédure que des vîes de sagesse & de bien public lui ont fait une loi d'éviter; que les deux Magistrats n'ont été arrêtés que parce qu'Elle a été offensée de leur conduite; & qu'Elle vous avertit que ceux qui se  
 conduiront

des Princes &c. Octobre 1770. 271

conduiront comme eux, ressentiront les effets de son indignation.

• Sa Majesté vous défend, sous peine de désobéissance, toutes délibérations sur ces objets. Elle vous défend pareillement de vous occuper de tout ce qui n'intéressera pas votre ressort. Elle vous prévient qu'Elle regardera toute correspondance avec les autres Parlemens comme une confédération criminelle contre son autorité & contre sa Personne. Elle donne ordre à son premier Président, & à tout autre Président & Officier de son Parlement, qui présideroit en son absence, de rompre toute assemblée où il seroit fait aucune proposition tendante à délibérer sur les objets sur lesquels Elle vous a imposé silence, ainsi que sur tout envoi qui vous seroit fait par les autres Parlemens.

• Mr. le Chancelier est ensuite monté vers le Roi, agenouillé à ses pieds pour recevoir ses ordres, descendu, remis en sa place, assis & couvert, a dit :

• Le Roi ordonne aux Présidens & Conseillers des Enquêtes & Requêtes, de se retirer dans leurs Chambres, pour y vaquer à l'expédition des affaires des Particuliers.

• Sur quoi les Présidens & Conseillers des Enquêtes & Requêtes se sont retirés. Mr. le Chancelier étant ensuite remonté vers le Roi & redescendu, le Roi s'est levé & est sorti dans le même ordre qu'il étoit entré.

• Après la sortie du Roi Messieurs de la Grand' Chambre se sont séparés ; mais les Enquêtes & les Requêtes sont restées dans leur Chambre jusqu'à une heure après minuit. Elles ont nommé des Commissaires pour tenir assemblée de Cabinet. Il y a eu divers avis. Celui auquel

on s'est arrêté le plus long-tems & qui a eu le plus de prépondérance, a été de donner ses démissions. Trois Chambres avoient déjà opiné pour ce parti; les gens plus sages ont estimé que les défenses du Roi de s'assembler ne portant que sur la *Bretagne* & Mr. le Duc d'Aiguillon, on pourroit demander l'assemblée des Chambres, qu'a refusée Mr. le premier Président à minuit & demi qu'on a député chez lui. On s'est séparé, & le lendemain dès six heures du matin on a insisté de nouveau. Même refus. L'audience de sept heures s'est ouverte; alors toutes les Enquêtes & Requêtes ayant afflué dans la Grand'Chambre à la fois, on a fait retirer l'audience, & l'assemblée s'est formée comme d'elle-même.

Elle n'a pas été aussi longue, ni aussi chaude qu'on le présuinoit. La même sagesse qui avoit arrêté la fougue des avis violents la veille, a entraîné le grand nombre des avis pour nommer des Commissaires qui aviseront au parti à prendre, & c'est à quoi ils travaillent. On présume que la délibération sera renvoyée à la St. Martin, & qu'on va enrégistrer la Chambre des Vacations.

Dans toute la séance ceux qui ont parlé, ont évité avec grand soin de prononcer le mot de *Bretagne, d'Aiguillon* &c.; & l'on a parlé en général des circonstances critiques où se trouvoit le Parlement.

Ce Corps n'a pas laissé de faire encore le 6. un Arrêté conçu en ces termes.

La Cour délibérant sur ce qui s'est passé dans la séance du Roi du 3. présent mois, considérant que la multiplicité des actes du pouvoir absolu exercés de toutes parts contre l'esprit & la Lettre des Constitutions

tutions de la Monarchie Françoisè , & certainement contre le vœu intime du Seigneur Roi , font une preuve non equivoque du projet prémédité de changer la forme du Gouvernement, & de substituer à la force toujours égale des Loix les secouffes irrégulières du pouvoir arbitraire : Que dans un moment de crise aussi violent il est de l'intérêt le plus pressant que les Loix fondamentales restent sans atteintes nouvelles, pour conserver tout l'effet que leur réclamation ne peut manquer d'avoir dans des circonstances plus favorables à la vérité : Que rien ne peut parvenir au Trône d'une façon pure, parce que la délation est employée comme le moyen le plus sûr d'en écarter la vérité : Que tant d'efforts répétés pour faire disparaître aux yeux des simples l'esprit de justice & de bonté dudit Seigneur Roi, en faisant régner par la force un Prince qui ne veut régner que par la Loi, ne tendent qu'à altérer, s'il étoit possible, dans le cœur de ses Sujets par une administration aussi éloignée des principes de la justice, les sentimens que le Gouvernement & juste & paternel dudit Seigneur Roi y a si profondément gravés.

Considérant enfin ladite Cour combien il est essentiel dans de pareilles circonstances, qu'elle ne suive ni les mouvemens de la douleur ni ceux auxquels on a cherché à la porter par de fausses imputations, hazardées en la présence dudit Seigneur Roi contre la fidélité; & que les Magistrats qui la composent, restent impassibles, comme la Loi dont ils sont les organes, pour servir de ressource audit Seigneur Roi contre les surprises multipliées (momentanées sans doute) qu'on a faites à sa religion, pour pouvoir sans cesse porter la vérité au pied du Trône, & donner de plus en plus des preuves de leur fidélité & de leur amour pour la conduite la plus réservée, malgré le trouble où on a tâché de les jeter par les actes de rigueur qu'on exerce contre-eux.

La Cour inviolablement attachée aux Loix, qui seront toujours les règles de sa conduite, a arrêté que la délibération sur ce qui s'est passé en la séance du 3. du présent mois, seroit continuée au Lundi 3. Décembre, & que tous les Membres de la Cour seront invités de s'y trouver. Après

Après cet Arrêté on enrégistra les Lettres Patentes pour la Chambre des Vacations, & l'on passa le reste de la journée & le lendemain à expédier le plus de causes qu'il fut possible. Et c'est ainsi que finit, ou plutôt que l'on croit avoir été finie la grande affaire concernant le Duc d'Anguillon, laquelle a excité l'attention de tous les Pailemens du Royaume.

Ajoutons ici à l'égard des deux Conseillers du Parlement de Bretagne, conduits de *Compiègne* au Château de *Vicennes*, qu'ils n'y sont plus; l'un a été transféré à *Pierre-en-Cize*, & l'autre aux Isles de *Sainte-Marguerite*.

*Arrêt concernant les grains.*

Par un Arrêt du Parlement de *Paris*, en date du 29. du mois d'Août, il est ordonné par provision, sous le bon plaisir du Roi, que toute personne qui voudra faire le commerce des grains & farines sera tenuë de faire inscrire au Greffe des Jurisdictions ordinaires des lieux où elle exercera ce commerce, son nom, ses qualités, demeure & domicile, ainsi que les noms, qualités, demeures & domiciles de ses associés ou commettans, ensemble le lieu dans lequel cette personne tiendra ses magasins, & de tenir en bonne & dûë forme un registre d'achat & de vente des grains & farines dont elle fera le commerce. Le même Arrêt enjoint aux personnes faisant ce commerce d'apporter une quantité suffisante de grains & farines dans les marchés, à l'effet de les garnir : en conséquence il autorise les Officiers de Police à les obliger, dans les cas de nécessité, de les y faire apporter ; le tout sous les peines portées par les Ordonnances : fait défenses à toutes personnes faisant ce commerce d'acheter lesdits grains & de les enharrer, comme aussi à tous Laboureurs & Fermiers

Fermiers de les vendre, soit en verd soit sur pied, avant la moisson & avant qu'ils soient conduits dans les granges, sous peine d'être poursuivis extraordinairement : déclarant dès-à-présent nuls & de nul effet tous les marchés de ce genre, qui pourroient avoir été faits ou qui le seroient dans la suite, en contravention à la présente disposition.

La disette des grains sous laquelle on a gémi cette année dans tout le Royaume, a porté le Parlement à rendre cet Arrêt de précaution. Le Ministère de son côté a envoyé à tous les Intendants des Provinces un projet d'Edit sur l'importante question de l'Exportation des bleds, afin d'en former, s'il est possible, un Règlement pour éviter les maux dont on a ressenti de si cruels effets.

Un autre Arrêt du Parlement de *Paris* paroît aussi depuis le 18. Août, jour auquel il fut rendu : il condamne au feu sept Livres ou Brochures de différens titres, comme tendans à détruire toute idée de Divinité, à soulever les Peuples contre la Religion & le Gouvernement &c. Cet Arrêt a été rendu sur les réclamations du Clergé ; & Mr. Seguier, Avocat - Général, Magistrat recommandable par son zèle pour la Religion, avoit fait, selon l'usage, un Réquisitoire très-éloquent & bien raisonné, qui devoit paroître en tête de l'Arrêt ; mais le Parlement ne l'a pas adopté, parce que, dit-on, il n'avoit pas été satisfait de la conduite de Mr. Seguier, pour le compte qu'il avoit rendu d'un voyage qu'il avoit fait à *Compiègne*. Quoiqu'il en soit, le Roi a ordonné que ce Réquisitoire, fait pour provoquer l'Arrêt rendu par le Parlement, fût imprimé à l'Imprimerie Royale, où il se vend.

*Autre  
Arrêt.*

Dans

Dans la même Imprimerie on a imprimé les Capitulations ou Traités anciens & nouveaux entre la Cour de France & la Porte Ottomane, renouvelés & augmentés l'an de Jesus-Christ 1740 & de l'Egire 1153, traduits à *Constantinople* par le Sieur Deval, Secrétaire-Interprète du Roi & son premier Drogman auprès du Grand Seigneur. On ignore le motif de cette impression.

*Clergé.* L'Assemblée du Clergé de France vient de finir ses séances. Les Prélats qui l'ont composée retournent dans leurs Diocèses contents de ce que la Cour étant très-satisfaite de leurs démarches, fera droit sur plusieurs points de leurs demandes. Cette Assemblée a obtenu entr'autres une Déclaration du Roi, que le Parlement doit vérifier, contenant l'amnistie des Prêtres bannis ou décrets; & elle a publié une Instruction Pastorale Anti-Philosophique, sous le titre d'*Avertissement du Clergé de France, assemblée par la permission du Roi, aux Fidèles du Royaume sur les dangers de l'Incrédulité*. On y réfute tous les paradoxes, tous les sophismes & toutes les impiétés de la Philosophie moderne.

La traduction d'un Bref du Pape du 21. Mars dernier, paroît aussi, adressée au Roi pour l'engager à seconder les Prélats qui ont été assemblés à *Paris*, dans les moyens qu'ils pourroient employer pour arrêter & repousser les attaques portées à la cause de Dieu, par une multitude d'impies qui ne rougissent pas de produire chaque jour une foule d'écrits, monumens bien plutôt de leur folie que de leur savoir, pour détruire, s'ils pouvoient, jusques aux premiers principes des bonnes mœurs, aux fondemens de la Religion, aux droits de l'humanité & de  
tout

*des Princes &c.* Octobre 1770. 277

oute société; pour porter la plus affreuse contagion dans les ames simples, principalement par le funeste talent qu'ils ont d'écrire d'une façon séduisante, & d'insinuer, comme par une espèce de charme, leurs dogmes pervers & corrompus.

Huit Vaisseaux de la Compagnie des Indes sont arrivés, dans le mois d'Août, au Port de l'*Orient* : Ils préparent une belle vente pour cet Automne. Deux sont revenus de *Pondichery*, deux de *Bengale*, trois de la *Chine* & un des Isles de *France* & de *Bourbon*. On y attendoit encore trois autres dans le mois de Septembre, dont un de *Mahé*, un de *Bengale* & le troisième des Isles de *France* & de *Bourbon*. La Compagnie a fait afficher l'état des cargaisons déjà arrivées, en offrant aux Négocians, qui se disposent à acheter des marchandises à la vente, de faire remettre d'avance leurs fonds au Sr. Morti, Caissier de l'Hôtel, dont l'intérêt courra à leur profit depuis le moment de la remise jusqu'au jour qu'on leur livrera les effets ou marchandises, ou jusqu'au jour qu'ils retireront leurs fonds s'ils n'achètent rien.

La défiance que de grandes & multipliées banqueroutes arrivées en *France* dans le cours de cette années avoient jettées dans le commerce, est encore augmentée depuis la nouvelle du desastre arrivé à *Saint-Domingue* le 3. du mois de Juin dernier, & que nous avons rapporté le mois passé. Les Armateurs & Négocians des Villes commerçantes du Royaume qui sont en relation réglée avec les Colonies, ne trouvent ni marchandises à crédit, ni argent à emprunter, parce qu'on craint que leurs affaires ne soient dérangées par cet accident. Plusieurs Négocians

*Compagnie  
des Indes.*

*Suite du desastre de St. Domingue.*

Négocians du *Havre* ont invité ceux de *Rouen* à se joindre à eux pour équiper promptement des Navires, afin d'envoyer dans les lieux de l'Isle de *Saint-Domingue* les plus maltraités, des vivres, des habillemens & des outils, en consentant que les Capitaines de ces Bâtimens distribuent ces marchandises aux habitans, à la charge par eux d'en payer en quatre ans la valeur sur l'estimation qui en sera faite par les principaux Colons. On se flatte, malgré tout cela, que le dommage pourra être réparé en deux années au plus; mais le sucre n'en a pas moins augmenté de 15 liv. par quintal.

*TOULON.* Pour travailler avec plus d'activité à la construction de deux Vaisseaux qui sont sur les chantiers, l'un de 74 canons, l'autre de 64, ainsi qu'à celle d'une Corvette & d'un autre Bâtiment tous deux de 20 canons, de même qu'au radoub de tous les Vaisseaux & Frégates qui sont dans ce Port de *Toulon*, on a fait venir un grand nombre de Charpentiers de tous les Ports du Royaume, depuis *Antibes* jusqu'à *Bordeaux*. En même-tems qu'on est à ce grand travail maritime on cesse celui commencé aux fortifications de la Ville de *Toulon*, pour employer les fonds qui y étoient destinés à celles des Places de la *Corse*, où l'on a fait passer quatre Compagnies de Canonniers, une de Mineurs & une d'Ouvriers, sur quatre Bâtimens de transport. De ces six Compagnies du Corps Royal d'Artillerie, quatre sont allés à la *Bastie*, la cinquième à *Calvi* & la sixième à *Ajaccio*. Ce qu'on apprend d'ailleurs de l'Isle de *Corse*, c'est que le Comte de Marbeuf parvient petit à petit, par la force des armes, à dompter les

les Montagnards & les Brigands qui y commettoient de grands excès.

Ayant donné le mois passé le détail des opérations de l'Escadre Françoisise aux ordres de Mr. de Brouës contre les Tunisins jusqu'au 3. de Juillet, en voici la suite. Ce fut le 4. à sept heures du matin, & non le 3. que le Commandant des Galliotés fit jeter la première bombe sur *Bifferte* : elle tomba au milieu du Fort, d'où l'on fit feu aussi-tôt sur les Galliotés ; mais comme on en jetta continuellement, le feu du Fort cessa bientôt. On bombardâ jusqu'au 5. à sept heures du matin, & dans cet intervalle on en avoit déjà jetté 105 avec tant de précision & de justesse qu'elles avoient fait un dégât affreux. L'arrivée d'une Felouque qui apporta une Lettre du Bey fit discontinuer le bombardement. Ce Prince paroïssoit y acquiescer à toutes les demandes du Général ; mais elle avoit été écrite avant le bombardement ; & le Bey ayant sçu ensuite tout le mal que les bombes avoient fait, ne voulut plus traiter & déclara lui-même la guerre à la *France* ; de sorte que les opérations ont dû recommencer.

On attend des nouvelles ultérieures & le retour d'un Courier qui a porté à la Cour des dépêches de Mr. Brouës.

Quant à l'Escadre Danoïse, qui a bombardé *Alger* pendant dix jours (\*), on étoit dans la croyance qu'elle avoit opéré la paix entre la Couronne de *Dannemarc* & la Régence d'*Alger* ; mais on a sçu depuis que cette Escadre ayant épuisé ses munitions, étoit retournée à *Mahon*,

sans

(\*) Voyez sur cette opération notre dernier Journal.

*Suite du  
bombardement de Tunis.*

sans avoir pû réduire les Algériens.

Particu-  
larités.

Il s'est formé dans le mois de Septembre deux beaux Camps des troupes du Roi, l'un près de Valenciennes & l'autre près de Metz, dont les manœuvres ont attiré sur les lieux nombre de personnes de distinction, & d'Officiers de marque.

Le 10. du mois de Septembre s'est faite à Saint-Denis la cérémonie de la prise d'habit de Carmelite de Madame Louïse-Marie de France. Madame la Dauphine lui a donné le Voile; elle étoit sortie du Couvent pour cette cérémonie, & elle a été dans l'Eglise extérieure pendant le Sermon, prononcé par l'ancien Evêque de Troyes. Le Nonce du Pape a officié au nom & à la place du Souverain Pontife, & a fait la cérémonie à laquelle assisterent vingt-quatre Archevêques & Evêques. Tout s'est passé avec l'ordre & la décence convenables. De toute la Famille Royale il ne s'y est trouvé que Madame la Dauphine pour donner le Voile à la Princesse; Elle s'est acquitée de ce devoir avec toute la sensibilité naturelle à son âge & digne de la bonté de son cœur. Madame Louïse n'a témoigné aucune foiblesse, & s'est armée de tout le courage que donne la Religion.

Un fils du Roi de Suede qui voyage est à Paris depuis les derniers jours du mois d'Août, sous le nom de Comte de Vaza. On croit que le Prince Royal, son frere, viendra aussi en France incessamment, & qu'il ira à Fontainebleau pendant le voyage du Roi.

NANCY. Mr. le Chancelier & Mr. le Contrôleur-Général voulant établir en cette Capitale de la Lorraine une petite Chancellerie, dont toutes les charges doivent former un objet de

Seize cens mille livres; la Cour Souveraine a différé d'enregistrer l'Edit. Elle a même dressé des Remontrances, où elle a fait voir 1°. Que c'étoit changer les usages anciens de cette Province, puisque c'étoit toujours en la Cour que se font faites les expéditions, pour lesquelles on crée un nouveau Tribunal. 2°. Que c'étoit priver la Cour de fonctions & de droits qui ont toujours été attribués à ses Membres. 3°. Que c'étoit vexer les Sujets qui jusqu'ici n'avoient payé que des droits fort modiques, & qui sont déduplés par le nouveau Tarif. 4°. Que par la création des nouvelles charges en question, en affranchissant de la Taille une quantité d'annoblis, c'étoit en faire indirectement retomber le poids sur le surplus des taillables. 5°. Enfin, que c'étoit manquer essentiellement à la Capitulation, par laquelle la Lorraine a été réunie à la France; Capitulation dans laquelle il est expressément accordé qu'il ne sera rien innové à la constitution & à l'administration de cet Etat. Ces Remontrances extrêmement fortes n'ont pas produit tout l'effet que la Cour avoit droit d'en attendre. Cependant on a accordé une réduction sur les droits &c. Mais la réponse que Mr. le Chancelier a faite, au nom du Roi, porte que l'intention de Sa Majesté étoit que son Edit fût enregistré. Sur quoi il a été nommé des Commissaires pour examiner les nouvelles propositions de Mr. le Chancelier, & au moyen de quelques réductions encore plus considérables que celles qu'on vient de rapporter, le Ministère a consenti à quelques modifications agréées de la Cour, & l'Edit dont on vient de parler a été enregistré.

Mais un mal plus grand menace la Lorraine.

Depuis

Depuis la mort du Roi Stanislas il se fait des émigrations continuelles, qui occasionnent une dépopulation sensible. On compte déjà plus de deux mille familles qui ont pris ce parti. Mr. le Chancelier & Mr. le Contrôleur-Général ont écrit à la Cour Souveraine, afin qu'elle prit toutes les mesures possibles que sa prudence lui dicteroit pour remédier à ces émigrations. On a eu recours à toutes les voyes de rigueur contre leurs biens; on a défendu de vendre; on a déclaré les ventes nulles; rien cependant ne peut arrêter des gens qui n'ont rien ou presque rien à perdre, & beaucoup à gagner.

### A R T I C L E III.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.*

**A**NGLETERRE. La Méditerranée se trouvant couverte dans ce tems, d'Escadres de différentes Nations, le Gouvernement a pris la résolution d'y faire passer aussi une Escadre Angloise, capable non-seulement de défendre ses possessions dans ces quartiers, mais aussi d'y protéger le Commerce de la Nation. En conséquence, il a envoyé ordre à *Portsmouth* d'y armer quinze Vaisseaux de ligne, qui fussent prêts à mettre incessamment à la voile. En même-tems il a ordonné qu'on levât dans tous les Ports du Royaume le nombre suffisant de Matelots volontaires pour équiper cette nouvelle Escadre; ce qui est déjà comme effectué à présent

*des Princes &c.* Octobre 1770. 283

font par l'empressement à servir qu'ont témoigné ces Matelots. Dès le 20. Août la Frégate du Roi le *Montréal* a fait voile de *Portsmouth*, ensuite de la résolution du Gouvernement prise concernant la nouvelle Escadre; elle a sur son bord un Exprès envoyé aux Gouverneurs & Commandans dans la *Méditerranée*. Le *Scaford*, autre Frégate du Roi, établit en attendant sa croisière dans une latitude propre à observer dans ces parages les mouvemens des autres Escadres. Celle dont nous faisons ici mention est composée des Vaisseaux de guerre, le *Centaure*, l'*Arrogant*, la *Bellone*, l'*Ajax*, le *Héros*, le *Cornwall*, le *Tamerland*, le *Burford*, le *Belleisle*, le *Dorsetshire*, tous dix de 70 canons chacun; le *Saint-Antoine*, le *Rippon*, le *Ferme*, l'*Edgard* de 64 canons, & l'*Achille* de 60. Les fraix de cet armement sont considérables, ils donnent lieu à des conjectures qui ne laissent pas d'influer sur le commerce, quoique les circonstances actuelles, tant pour la guerre des Turcs avec les Russes que pour autres raisons, semblent devoir porter le Gouvernement à augmenter le nombre des Vaisseaux de guerre qu'il a coutume d'avoir en tems de paix; car on a sujet de croire que la Cour n'a aucune envie de rompre la paix avec quelque Puissance que ce soit. Cependant elle a fait demander à celle de *Madrid* la destination des armemens qui se font dans les Ports d'Espagne; à quoi il lui a d'abord été répondu par le Prince de Masseran, Ambassadeur du Roi Catholique à *Londres*, que ces armemens n'étoient destinés qu'à réprimer les Maures sur la Côte de *Barbarie* & à défendre les Places d'*Oran* & de *Ceuta*, que l'Espagne possède encore dans cette partie de l'*Afrique*; d'autant plus, que la Cour de

T *Lisbonne*,

*Lisbonne*, est-il dit, fera cause commune avec celle de *Madrid* dans cette occasion, même aussi celle de *Versailles*; ce qui pourra mieux se présenter dans la suite.

Ce sont les Amiraux Geary & Edgcombe qu'on destine au Commandement de la nouvelle Escadre Britannique pour la *Méditerranée*; & le Chef d'Escadre Mr. Proby, qui y est depuis quelque-tems en croisière, a reçu ordre de se rendre devant *Alger* pour demander satisfaction au Dey de cette Régence de quelques injures faites au Pavillon Anglois par ses Corsaires, dont le nombre & l'insolence augmentent de plus en plus, depuis l'instructueuse entreprise qu'a faite sur *Alger* l'Escadre Danoise, dont on a fait mention.

Il s'est tenu le 31. d'Août un grand Conseil à *Saint-James*, sans parler d'autres tenus auparavant & depuis ce jour: il a roulé sur nombre de dépêches importantes, reçues presque en même-tems des Cours de *Constantinople*, de *Vienne*, de *Petersbourg* & de *Berlin*. La guerre des Turcs doit avoir fait l'objet principal de ce grand Conseil; & quoique le Baron Mouschin-Pouschkin, Ministre de Russie, communique régulièrement à la Cour toutes les nouvelles qu'il reçoit au sujet des succès des Armées de terre & de mer de sa Souveraine, cependant elle garde un profond silence sur tout ce qui a rapport aux opérations militaires des Russes, & elle s'occupe des moyens qui pourroient rétablir la paix entre les Puissances belligérantes. Conséquemment à ces dispositions, Mr. de Murray, Ministre du Roi à *Constantinople*, a communiqué, comme on l'apprend, au Ministère Ottoman des dépêches qui y sont relatives & qui

*des Princes &c.* Octobre 1770. 285

qui ont été reçûes du Divan avec une si grande satisfaction, que les principaux Membres de ce Conseil Turc ont fait de riches présens à Mr. de Murray. De plus, la Cour a envoyé ordre à ses Gouverneurs à *Gibraltar* & à *Mabon* de n'admettre dans ces deux Ports aucun Vaisseau Russe qui auroit combattu avec des Vaisseaux Turcs, pour empêcher la communication de la peste, qu'on sçait qui regnoit à bord des Vaisseaux Ottomans, lors d'un combat entre-eux, dont on parlera en son lieu.

Ce qui se présente des affaires de l'intérieur du Royaume, ainsi que de l'*Amérique* & de l'*Inde*, porte sur ce que voici.

L'incendie arrivé à *Portsmouth*, & dont on a fait mention le mois passé, quoique très considérable en soi, pour la perte, ne l'est cependant pas telle qu'on se la figuroit d'abord, puisqu'il conste d'après l'état que le Commissaire de la Marine à *Portsmouth* en a remis à l'Amirauté, qu'elle ne se monte qu'à 149880 livres sterlings 3 shellings & 5 deniers : ceci auroit donc été bien scrupuleusement calculé. Depuis cet incendie, sur lequel on a fait jusques-ici toutes les recherches imaginables, & toutes inutiles pour découvrir les personnes qui pourroient l'avoir occasionné, on a trouvé à *Chatam* quantité de cartouches placées de façon à faire fortement soupçonner qu'on avoit eu dessein de mettre aussi le feu aux magasins de chanvre de ce Chantier. Aussi toutes les troupes de marine doivent être réparties desormais dans les différens Ports du Royaume, tant pour la défense des Places, que pour la garde des Arsenaux & des Magazins.

*Portsmouth*

On travaille sincèrement à la formation d'un

*Ministère*

T 2

nouveau

nouveau Ministère. Les deux Partis semblent se rapprocher de plus en plus; & comme ils paroissent entrer dans les mêmes vûes par rapport aux affaires nationales, on ne doute point qu'on ne voye bientôt la fin de leurs dissensions. La Cour s'en apperçoit avec plaisir; & le nom du Sieur *Wilkes* n'excite plus dans *Londres* la voix publique; mais ce renommé Partisan de la Liberté Angloise, qui parcourt à présent les Provinces des environs de la Capitale, n'en est pas moins reçu partout avec de grandes marques de joye & de politesse par les habitans des lieux où il s'arrête; & il a soin d'y faire connoître partout des sentimens toujours desintéressés & tendans au seul bien de la Patrie.

Comme il paroît d'ailleurs qu'il y a beaucoup d'unanimité dans le Conseil par rapport aux arrangemens qui s'y prennent, on croit dans le Public qu'une seule personne dirige les affaires, & que les autres ne font autre chose que d'approuver ses décisions. Mais les soupçons & la défiance du Peuple ne cessent point jusqu'à ce qu'on ait choisi un Ministre favori du Peuple pour avoir la direction des affaires supérieures de l'Etat.

En des conférences que les Ministres d'Etat ont tenuës, dans les premiers jours de Septembre au sujet des affaires de l'*Amérique*, il a été résolu de porter à la prochaine séance du Parlement un Bill tendant à révoquer l'impôt établi sur le Thé en *Amérique*, & à accorder d'autres avantages à la *Nouvelle-York* & aux autres Colonies qui, à un exemple qu'elle en a donné, renonceroient à l'association faite pour ne point accepter de marchandises venant de la Grande-Bretagne. La conduite de la *Nouvelle-York* dans  
cette

*des Princes &c.* Octobre 1770. 287

cette renonciation lui a attiré la bienveillance & la considération du Ministère, qui paroît résolu de mettre fin aux disputes qui divisent le Royaume d'avec les Colonies. Cependant les nouvelles reçûes de l'*Amérique*, depuis les conférences dont nous parlons, ne sont aucunement agréables à la Cour. Elles font entrevoir qu'il y a de grands troubles à craindre de la résolution prise par quelques Colonies de permettre l'entrée des marchandises de la Grande-Bretagne dans leurs Provinces. Celles qui s'obstinent à s'y opposer, & qui persistent dans l'association faite pour ne rien recevoir, ont résolu de suspendre toute liaison avec les premières. Elles ont formé une union entr'elles, & elles s'engagent de se soutenir mutuellement jusqu'à la révocation pleine des taxes qui font le sujet de la discorde. Enfin, pour mieux réussir dans leur projet, elles vont faire travailler à toutes les Manufactures qui peuvent leur donner la facilité de se passer de celles de la Mere-Patrie.

De ces nouvelles fâcheuses les Ministres ont eu encore plusieurs conférences entre-eux, pour chercher de nouveaux moyens de remédier aux maux qui les menacent dans cette partie; & il y a toute apparence qu'à ce sujet la Cour fera passer incessamment d'*Irlande* en *Amérique* trois Régimens d'Infanterie, & que les Commandans en chef des Vaisseaux de guerre & des troupes, qui se sont rendus dans ce Pays-là, feront de concert exécuter à *Boston* & dans les autres Colonies rétives, les Loix du Parlement Britannique avec la même exactitude qu'elles sont observées en Europe.

Plusieurs Lettres particulières reçûes par les Vaisseaux de la Compagnie Angloise des Indes, *Inde.*

semblent confirmer des nouvelles qui ont annoncé des menées entre les Princes du Pays contre les Anglois de la Côte de *Aengale* & des Provinces voisines. Ces Lettres assurent positivement, que les Natifs ont pris les armes de tous côtés contre les Anglois; qu'une Armée très-nombreuse marche vers *Colicora*, le fort *Guillaume*, & les autres principales Places que la Compagnie possède dans ces quartiers; que le fameux *Hider-Aly* & le nommé *Sommero* sont à la tête de la Confédération, laquelle avoit été formée par le Nabab *Souja-Doula*, & qu'elle ne visoit à rien moins qu'à l'extirpation totale des Anglois dans cette partie de l'*Inde*, &c.

Les Directeurs de la Compagnie affectent de révoquer en doute ces avis; ce qui fait que les actions de la Compagnie n'ont souffert aucune altération sensible par-là.

#### H O L L A N D E.

Les Etats-Généraux des Provinces-Unies ont rendu un Edit en date du 28. Août, qui porte en substance " que conséquemment aux avis  
 " qu'on a reçus que la peste regnoit en *Podolie*,  
 " en *Volbinie* & en d'autres endroits de la *Pologne*, il est défendu, pour empêcher qu'elle  
 " ne se communique en ce Pays, aux mendiants,  
 " aux vagabonds & particulièrement aux Juifs,  
 " hommes ou femmes errans de lieux en lieux  
 " pour vendre ou acheter des vieux habits ou  
 " autre friperie &c. d'entrer dans le Pays de  
 " la Domination de Leurs Hautes Puissances,  
 " soit par terre, soit par eau, pendant l'espace  
 " d'un an, sous peine qu'en cas de contraven-  
 " tion de leur part pour la première fois, leurs  
 " mar-

*des Princes &c.* Octobre 1770. 289

Marchandises seront brûlées & eux chassés ;  
& pour la seconde fois, ils seront foïettés &  
marqués par la main du Bourreau, & bannis  
à perpétuité. Les Batteliers qui donneroient  
entrée à de pareilles gens seront mis en pri-  
son pendant quinze jours au pain & à l'eau,  
& privés de leur emploi, de même que les  
Aubergistes qui les logeront sans en donner  
connoissance à la Police de l'endroit. Enfan,  
il est enjoint aux Officiers de Justice de tenir  
une liste exacte de tous ceux qui auront été  
arrêtés & bannis avec leur nom & leur signa-  
lement. ”

Un Ambassadeur de *Maroc* est arrivé au mois  
d'Août à *La Haye*, on le nomme *Hadgi-Mahomet-Resini*. Le 24. du même mois, il a eu sa  
premiere audience publique du Prince Stadhou-  
der avec les cérémonies qui sont d'usage.

**BRUXELLES.** Le Sérénissime Prince Charles  
de Lorraine, Gouverneur-Général des Pays-Bas  
Autrichiens, est de retour en cette Ville du  
voyage qu'il a fait à *Vienne*, au grand con-  
tentement de tous les habitans.

#### ARTICLE IV.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus con-  
sidérable en ITALIE, depuis le  
mois dernier.*

**R**OME. Dans le Consistoire secret indiqué  
au 6. Août, ainsi que nous l'annonçâmes  
le mois passé, le Pape après y avoir annoncé  
la réconciliation du Saint Siège avec le Portu-  
gal, créa Cardinal de la Sainte Eglise Romaine,  
à

à la nomination de Sa Maj. Très-Fidèle, Mr. Jean-Côme da Cunha, Archevêque d'Evora, Ensuite Sa Sainteté proposa aux Eglises vacantes le Comte Auguste de Limbourg-Stirum pour l'Evêché de *Spire*, la Coadjutorerie de la Prévôté d'*Elwangen* pour le Prince Clément de Saxe Electeur de Treves, les trois Evêchés de Corse d'*Aleria* pour Mr. de Guernes, de *Sagone* pour Mr. Stefanini, & de *Nebbio* pour Mr. de Guasco. Le Saint Pere a diminué de beaucoup le prix des Bulles pour ces trois Evêques, ainsi qu'en faveur du nouvel Evêque de *Spire*. Le sentiment commun est que S. S. tiendra dans peu un autre Consistoire, dans lequel elle déclarera le Cardinal créé le 29. Janvier & réservé ensuite *in pecto*, & qu'elle y ajoutera la promotion d'un second.

Dans les circonstances favorables où le Saint Siège se trouve avec le Royaume de Portugal, il ne lui reste à désirer qu'un bon accommodement avec les Cours de la Maison de Bourbon, & c'est ce qu'on espère de voir être conclu dans peu; car il est comme de fait que la réconciliation avec le Portugal ne sauroit être parfaite, si on ne la fait pas avec les Cours de la Maison de Bourbon, dont les Ministres ont encore renouvelé depuis peu leurs instances auprès du Pape & l'ont sollicité, par un discours plein d'énergie, de vouloir bien terminer les différends que ces augustes Maisons ont avec le St. Siège. Mais Sa Sainteté leur a répondu avec la même vigueur, que dans une affaire aussi épineuse elle avoit besoin de quelque délai pour de très-bonnes raisons qu'elle ne pouvoit découvrir pas même aux Souverains qui les pressoient, cependant qu'ils les approuveroient quand

quand elle les leur auroit communiquées. On conclut d'une telle réponse du Souverain Pontife, que cette affaire sera bientôt terminée, mais qu'il y agira avec toute la prudence qu'elle requiert : & l'on assure que Mr. d'Aspuru, Ministre d'Espagne, a appuyé ces instances d'une Lettre nouvellement écrite par le Roi son Maître à ce sujet, & dans laquelle il somme Sa Sainteté de sa parole.

On n'entend plus parler de la suppression de la Société des Jésuites, & les Ministres de la Maison de Bourbon paroissent maintenant bien tranquilles là-dessus. En attendant il vient de paroître un nouvel Ouvrage d'un Prélat adressé à un autre Prélat, par lequel il prouve, par d'anciennes autorités, qu'on ne doit & qu'on ne peut pas faire cette suppression.

Le Saint Pere, non content d'une défense rigoureuse qu'il a fait publier de porter des couteaux ou autres armes semblables, pour obvier à des meurtres qui se commettent fréquemment dans *Rome*, il a fait augmenter de 25 hommes la garde de chaque quartier, & a ordonné que la Patrouille, qui ne se faisoit ordinairement que la nuit, se fit également pendant le jour. La plupart des Seigneurs de cette Ville ont aussi défendu à leurs Domestiques de porter des armes, sous peine d'être mis en prison. †

On voit dans *Rome* une liste de 1402 Esclaves rachetés par les Religieux de la Merci. De ce nombre il y en a 562 échangés par le Roi d'Espagne pour des Esclaves Barbaresques. Le rachat des 840 autres a coûté 693804 écus romains.

*PARME*. Par une Lettre circulaire de l'Infant-Duc, adressée à tous les Religieux, à toutes les  
les

les Confréries, & à tous les Surintendans des lieux pieux, Son Altesse Royale a ordonné qu'il fût consigné au Tribunal Royal & suprême de Jurisdiction, dans le terme de quinze jours, l'état actif & passif du revenu & de la dépense de chaque Communauté régulière & confraternité, le tout en détail, en individuant toute la dépense d'une année pour nourriture, la qualité & quantité, la vente de tout produit des terres, les dettes particulières & générales, en spécifiant la quantité des dettes & des créanciers respectifs & ce qu'ils ont payé dans le cours de l'année; ce qui doit également être observé à l'égard des loyers & cens, tant actifs que passifs, assignant le jour, le mois & l'année où ces Actes ont été passés pardevant Notaire, la consommation qui se fait en tout genre dans chaque Monastère, avec la spécification de la quantité de froment, vin, légumes, bois &c. la quantité de maisons louées, celles des bestiaux, des bois de haute futaye & à bruler, la quantité qui s'en consume en chauffage &c. Il est de plus enjoint d'instruire Son Alt. Royale de la mort de tout Individu Religieux, afin que ce Tribunal suprême fasse mettre le scellé sur tout ce qu'il avoit dans sa chambre en argent, meuble &c. & enfin de lui faire donner la liste des Religieux étrangers qui chaque année auront passé par le Monastère, ainsi qu'une note du tems qu'ils y auront séjourné.

*GENES.* Malgré toutes les protestations des habitans de *San-Remo*, dont nous avons fait rapport en son tems, contre tout accommodement avec la République de *Genes*, il s'est fait un arrangement pour terminer enfin ce grand différend. En conséquence la République de-

meureroit

*des Princes &c.* Octobre 1770. 203

meureroit en possession du Domaine de la Ville de *San Remo*; de sorte que la Forteresse qu'on y a érigée en 1756 subsisteroit en l'état où elle est; & la République confirmeroit aux *San-Remasques* leurs privilèges, à condition qu'ils la dédommageassent des fraix qu'elle a faits & des dettes qu'elle a payées pour leur Communauté. Il s'agit de savoir à présent si la Ville de *San-Remo* se soumettra à ces conditions.

On n'a rien d'intéressant d'autres Etats d'Italie à rapporter, si ce n'est d'un côté que la Cour de *Vienne* a fait passer sur le *Pô* des canons, des bombes & d'autres attirails de munitions de guerre; & de l'autre, que le Roi de Sardaigne a ordonné qu'on eût à pourvoir au plutôt ses Magazins & Arsenaux de tout ce qui pourroit y manquer. On saura peut-être bientôt les motifs de ces précautions prises.

#### V E N I S E.

Le projet proposé au Sénat de mettre sur un pied respectable les forces de la République, paroît autant qu'accepté, puisqu'il est toujours question de les porter à vingt Régimens, dont chacun devra être constamment entretenu par autant de Villes sur le pied du complet.

Quant aux affaires ecclésiastiques, il paroît un nouveau Décret du Sénat qui supprime dans les Etats de cette République douze Couvents de Dominicains & douze de Carmes déchaussés. On accorde une pension à chaque Religieux de ces Couvents, & on les répartit en d'autres Maisons Religieuses.

Par le Consul de la République à *Napoli-di-Romania*, Ville de la Grece dans la Morée appartenant aux Turcs, & par d'autres avis confirmés

firmés venus successivement à *Venise*, avis que nous allons suivre, la Flotte Ottomane seroit battuë, dispersée, & totalement ruinée par celle des Russes du Contr'Amiral Elphinston, réunie à celle de l'Amiral Spiritoff, laquelle ensemble bloqueroit actuellement les *Dardanelles*. Voici le détail que l'on donne de cette grande victoire, remportée par mer sur les Turcs le 26. du mois de Juillet.

L'Escadre Ruffienne, loin de rétrograder vers le *Port-Mahon*, comme on l'avoit rapporté, a cherché à combattre (\*), & ayant donné la chasse à celle des Turcs, l'a trouvée à l'ancre dans la rade de *Liberno*, Ville d'Asie dans le canal de *Scio*. L'Amiral Spiritoff assembla aussi-tôt le Conseil de guerre, dans lequel il fut unanimement résolu de ne pas laisser échapper une telle occasion de combattre la Flotte Ottomane. Pour cet effet on fit les dispositions suivantes. L'Escadre Russe forte de quinze Vaisseaux, dont onze de ligne, deux Frégates & deux Paquebots, fut rangée sur trois lignes, dont la première fut commandée par l'Amiral Spiritoff, la seconde formant le centre par le Comte Alexis Orlov; l'Amiral Elphinston eut le commandement de la troisième, qui formoit l'arrière garde. L'Escadre Ottomane consistoit en trente Vaisseaux du premier rang, outre deux Caravelles, cinq Chebecs & huit demi-Galeres. L'Amiral Spiritoff quitta sa ligne pour aller attaquer le Vaisseau Amiral Turc de 90 canons de bronze; le combat entre ces deux Vaisseaux Amiraux devint si vif, si opiniâtre, & se donna de si près, que les Soldats & Matelots Ruffiens arracherent le Pavillon du Vaisseau Turc & le présentèrent à leur Amiral. Dans le même tems les Russes jetterent une si grande quantité de grenades & de matières combustibles enflammées sur le Vaisseau Amiral Turc de Constantinople, que le feu y ayant pris, se communiqua au Vaisseau Amiral

Ruffien

(\*) Voyez notre dernier Journal, pages 210 & 221.

Ruffien par la miséricorde. Le malheur voulut que celui-ci étant pour lors accroché au Vaisseau Turc, il ne put s'en détacher à tems, & le feu s'y étant communiqué aussi, il sauta en l'air, & il n'y eut que l'Amiral Spiritoff, son fils, le Comte Théodore Orloff & 24 personnes qui échapperent; le reste de l'équipage, qui étoit fort nombreux, périt avec le Vaisseau sur lequel il y avoit 500 mille roubles : une demie heure après le Vaisseau du Capitaine-Bacha subit le même sort. La confusion devint si grande dans l'Escadre Ottomane, que les Turcs se hâtèrent de couper leurs cables & d'entrer dans le Port de *Liberno* en Asie : ceci arriva le 5. du courant. Le lendemain les Turcs, qui s'étoient mis à terre, s'y retranchèrent & élevèrent de bonnes batteries pour s'y défendre & empêcher une descente. L'Amiral Russe fit préparer quatre brulots pour mettre le feu à l'Escadre ennemie, & le soir du même jour le signal fut donné aux brulots, accompagnés de quatre Vaisseaux de guerre pour les défendre & les couvrir, d'aller exécuter leurs ordres. Un paquet de feu d'artifice étant heureusement tombé sur une caravelle Turque y mit le feu; & comme elle étoit sur le vent, elle le communiqua bientôt à toute l'Escadre Ottomane, à l'exception du Vaisseau de Zaffir-Bey, de 70 canons de bronze, de cinq demi galères & de plusieurs galiotes & chaloupes, qui sont tous tombés au pouvoir des Russes.

Zaffir-Bey a eu le bonheur de se sauver à terre avec une partie de son équipage, de même qu'un grand nombre de Matelots & Soldats appartenans aux Vaisseaux brûlés. Le jour suivant les Russes délivrèrent les Esclaves Chrétiens, parmi lesquels se trouvoit un Maltois, qui est à bord d'un des deux Vaisseaux arrivés dans ce Port.

Le Contr'Amiral Elphinston a fait voile avec son Escadre vers l'Isle de *Tenedos* pour bloquer en quelque façon le passage des Dardanelles, & empêcher qu'on ne portât des vivres à *Constantinople*. On y a déjà arrêté douze Navires Ragusiens & deux François, portant à l'Armée Turque des munitions & des provisions, qui ont servi à rafraichir celle des Russes. D'autres Vaisseaux de ces derniers sont allés croiser

croiser entre *Candie & Cerigo*, de façon que les Russes seroient maîtres de l'*Archipel*.

Depuis cette relation on a appris que le lendemain de l'action, les Russes étant entrés avec leurs petites barques dans le Port de *Liberno*, y trouverent le Vaisseau de *Giaffer-Bey* & cinq Galères Turques, qu'ils réunirent à leur Flotte; qu'ils recouvrent 400 Esclaves Chrétiens, dont une partie flottoit sur des planches & une partie sur les Galères; que les Russes ne virent de Turcs sur les bords que les blessés & les mourans; qu'ils s'emparèrent de vingt-deux canons que les Turcs y avoient débarqués pour faire une défense; que le rivage étoit rempli de petites Frégates & Chaloupes abandonnées & de Vaisseaux presque brûlés; que les Commandans Russes envoyerent ensuite l'Amiral *Elphinston* pour bloquer le passage *Dardanelles*, & quelques Vaisseaux de guerre à la poursuite de dix Navires *Dulcignotes* qui rodoient dans l'*Archipel* aux environs d'*Athenes*; & que les gens de l'Escadre Turque après leur défaite, allerent à *Smyrne* se venger sur les Grecs qu'ils massacrerent malgré les efforts que firent les Janissaires pour les en empêcher.

C'est de cette manière que tous les avis du combat naval donné se réunissent pour le constater. Quoiqu'il en soit, on sçait par d'autres que la Capitale de l'Empire Ottoman est dans une situation des plus critiques depuis ce combat, en ce que les Russes empêchent qu'aucun Vaisseau chargé de grains pour *Constantinople*, ne passe le Détroit, & même qu'ils se sont déjà emparés de quatorze Bâtimens chargés pour la Flotte Turque. Enfin, par l'événement de cette Flotte ruinée, les forces navales de la Porte doivent

doivent donc être autant que toutes détruites ; & depuis lors on a vû croiser des Vaisseaux Russes entre l'Isle de *Cerigo* & de *Candie*, sans qu'on sache cependant si une entreprise tentée sur *Napoli-di-Romania* leur a réüssi.

Pour les nouvelles de la *Morée*, elles ne font que rétentir de la cruauté des Turcs contre les Grecs, puisqu'il ne se passe presque pas de jours qu'il n'arrive dans les Isles Vénitiennes de ces malheureux, les uns entièrement dépouillés de leurs biens & les autres impitoyablement maltraités & couverts des marques de la fureur Ottomane. Ces fugitifs sont reçus avec humanité à mesure qu'ils arrivent, & l'on tâche de leur procurer tous les soulagemens possibles.

---

#### E S P A G N E.

On augmente les troupes de cette Couronne qui sont postées sur les frontières du *Portugal*, d'où l'on n'a rien à mander ; & tout ce qui se trouve à rapporter ce mois-ci de l'*Espagne*, c'est l'arrivée au Port de *Cadix* des richesses dont voici une liste.

Le Navire le *Bon-Conseil*, les Frégates la *Venus* & la *Sainte-Rose*, l'*Ourque*, le *St. Julien* ; les Vaisseaux de registre le *St. Nicolas de Bari*, le *Rusé*, la *Sainte-Rosalie* & le *St. Jean-Baptiste* sont arrivés dans le Port de *Cadix* les 9, 10, 11 & 13 Août, venant de *Manille*, de la *Vera-Cruz*, de la *Havane*, de *Buenos-Ayres* & de *Carthagene*. Les effets dont ils étoient chargés pour le compte du Roi & des Particuliers consistent en 691231 écus en or & argent monoyés & travaillés ; en 417 ballots de cedre & de bois  
des

des Indes, 61 morceaux d'ébène, 434 paquets de tabac en poudre & en feuilles, 3302 quintaux de cuivre, 284 caisses de soye & de coton, 13085 pièces de soye & coton, 31145 paires de bas de soye, 62572 cuirs en poil, 2098 cuirs tannés, 860 caisses de sucre, 108 caisses de poivre, 191 carreaux de la Chine, une caisse de pierres minérales, 10 caisses de papiers imprimés, 34 caisses de cloux de girofles & de noix muscades, 134 caisses de rhubarbe, 1406 livres de même drogue, 4370 livres de canelle, 293 caissons de même espèce, 289 arobes de laine de vigogne, 16 arobes de chocolat, 1050 pierres de couleur, 32 matelas de la Chine, dix balles de papier, 637 estampes, & autres productions de ces Pays-là.

Il est aussi entré dans le même Port de Cadix le 18. du même mois les deux Navires de registre le *Prusiano* & le *Galga*, venant de Callao de Lima, & apportant pour le compte du Roi & des Commerçans, deux millions quatrevingts mille huit cens quatrevingts écus forts en or & en argent monoyés & travaillés, 23062 charges de cacao, 3305 arobes de cascarille, 486 arobes de laine de vigogne, 4907 quintaux de cuivre, & 500 quintaux d'étain.

Le Vaisseau le *Saint-Ignace*, de la Compagnie de Caraques, est entré le 17. Août dans le Port de Saint-Sebastien, venant de celui de Guayra, d'où il étoit parti le 25. Juin dernier, avec une cargaison de 12656 charges de cacao & 194 surrons de tabac ambré.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE, & dans le NORD, depuis le mois dernier.

P O L O G N E.

AUX maux dont cet infortuné Royaume est affligé depuis la Diette d'Élection du Roi & le séjour qu'y font les troupes de l'Impératrice de Russie, il s'est joint par augmentation le terrible fleau de la peste. Il en est mort & il en meurt journellement un grand nombre de personnes de tout âge. La plupart des habitans de *Zaslav*, *Ostrog*, *Chielneck*, *Constantinow*, *Dubno*, *Zbharat*, *Kaminiéck*, *Bar* &c. en sont enlevés, & ce qui en reste se trouve dans un fort dangereux état. A *Zolkiew*, à trois milles de *Lemberg*, cette contagion fait aussi des ravages si affreux que l'on pense à en faire sortir jusques aux Religieuses qui y sont établies. Les habitans des Fauxbourgs de *Kaminiéck*, par la crainte d'en être accablés, se sont retirés dans les Bois, mais y étant dans la plus grande disette, ils courent risque d'y périr de faim. On ne parlera ici que de ce peu d'endroits, quoiqu'il y en ait bien d'autres où la peste fait également ses cruels ravages. On comptoit dès le 6. du mois de Septembre au-delà de trente mille personnes, tant hommes, femmes que jeunes gens, que la peste avoit moissonnés dans les Places qu'on vient de nommer & leurs environs, & l'on n'apprenoit pas encore pour lors qu'elle allât à sa fin. Le Gouvernement ne néglige cependant rien pour couper cours à cette destruc-

Ravages de  
la peste.

zive maladie ; elle envoie des Médecins dans les lieux qui en sont le plus infectés, mais jusques-ici sans grands succès. De-là le Roi a requis qu'à vingt miles à l'entour de *Varsovie* on tirât un Cordon qui est composé de troupes Polonoises & Russes. Le Général *Weymar*, qui commande ces dernières, a accédé à cette demande, d'autant plus volontiers que les Etats voisins avoient déjà pris cette précaution, comme on va le remarquer.

Le Roi de Prusse, ce Monarque actif & vigilant, pour prévenir les effets de cette funeste contagion, a fait tirer un Cordon par ses troupes, depuis les frontières de *Prusse* jusqu'en *Lithuanie* ; & le Général *Belling*, qui en a le commandement, a ordre de condamner à mort, sans distinction de naissance ou de qualité, quiconque passeroit de la *Pologne* sur les Terres de la domination Prussienne, sans avoir des Passports de santé pour eux ou pour leurs Equipages, & l'exécution doit avoir lieu sur le champ à l'endroit même où les personnes en contravention seront arrêtées.

De son côté le Magistrat de *Hambourg* a fait insérer dans les papiers publics un nouvel Edit, conforme à ceux des années de 1751 & 1752, pour prévenir les suites de la peste qui regne en *Pologne*.

Pour le même sujet le Magistrat de *Leypsig* a rendu, le 29. Août, une Ordonnance aussi sage.

La Cour de *Vienne* a fait aussi les dispositions nécessaires & les plus rigoureuses pour garantir de la peste les Etats Héritaires de l'auguste Maison d'Autriche. D'après les informations qu'elle a reçues des Commissions de Santé établies sur les frontières de *Turquie*, que ce fleau regnoit dans la *Valachie*, la *Moldavie* & la *Poda-*

*des Princes* &c. Octobre 1770. 301

*lie*, on a tiré du côté du Royaume de *Hongrie*, confinant à la *Pologne*, un Cordon de troupes réglées, fait des abbatis d'arbres & érigé en différens Comtés limitropes à ce Royaume, des maisons, nommément dans les Comtés de *Marmaras*, *Beregh*, *Ungoar*, *Zemphin*, *Saarofs*, *Zips* & *Arva*, pour y recevoir à la quarantaine, actuellement prescrite à 42 jours, tant les personnes que les marchandises; avant l'expiration duquel terme, ni les unes ni les autres ne peuvent être admises dans les Etats de l'Impératrice-Reine. Les mêmes précautions ont été prises du côté de la *Silésie-Autrichienne* confinant pareillement à la *Pologne*, ainsi que sur les frontières de *Turquie*.

Ainsi après tant de défenses faites partout & tant de précautions prises pour les Etats voisins de la *Pologne*, de la *Moldavie*, de la *Valachie* & d'autres Pays infectés de la peste, on espère de s'y garantir de cette funeste maladie. Les Couriers en sont interrompus dans leurs marches; & tout ce que l'on en apprend pour l'intérieur de la *Pologne* ne tombe que sur les calamités qui y regnent, auxquelles s'ajoutent constamment les courses des Confédérés, ou plutôt des soi-disans tels par le nom qu'ils en prennent: ils continuent à porter la désolation sur les Terres où ils pénètrent: ils s'y portent par bandes & en nombre, sans y rien épargner, même en dépouillant les voyageurs, & sans que ni les troupes Russes en *Pologne*, ni les Polonoises puissent mettre quelque frein à ces brigandages.

Cette interruption de Couriers fait aussi qu'on ne peut recevoir de nouvelles bien certaines de ce qui se passe dans les Armées Russe & Ottomane qu'après un tems assez long, à cause de la variété

*Bataille gagnée sur les Turcs.*

qu'on remarque toujours dans les premières qui en arrivent. Il en est cependant qu'après la victoire remportée le 18. Juillet par l'Armée Russe du Général Romanzow sur celle des Turcs, dont nous avons donné une relation dans notre dernier Journal, ce même Général en a remporté une autre bien plus considérable le premier du mois d'Août : Victoires dont les nouvelles n'ont pas été agréables à tous les habitans de la Pologne, qu'on a tâché de rassurer, surtout les Mécontents, par diverses tournures, mais qui n'ont pas opéré beaucoup d'effet sur leur esprit.

Voici le détail qu'on nous donne & qui s'est confirmé ensuite de la victoire des Russes, au commandement du Comte de Romanzow, remportée sur les Turcs le premier du mois d'Août, étant commandés par le Grand Vizir en personne. Ce sont ainsi les deux grandes Armées qui ont combattu dans cette journée fameuse, décrite bien à son avantage par le Général Russe lui-même, & envoyée au Lieutenant-Général de Weymar, commandant les troupes Russes en Pologne.

*Vous aurez déjà été informé, Monsieur, des fréquens avantages que l'Armée victorieuse de Sa Maj. Impériale, confiée à mon Commandement pendant cette Campagne, a remportés sur les Turcs, & la défaite que leurs troupes, sous les ordres des Béchas Abasa, Abda & Ismail, essuyèrent le 18. Juillet. Alors l'Armée ayant entièrement ruiné le Camp ennemi sur la rivière Larga, je ne cessai de poursuivre les Turcs, qui précipitoient leur fuite vers le Danube, où ils se réunirent au Grand Vizir, qui avoit passé ce Fleuve avec une nombreuse Armée. Les prison-*

niers déclarerent qu'elle consistoit en 70 mille hommes de Cavalerie de Natolie, en 30 mille d'Infanterie de la même Province, 20 mille Fantassins & 30 mille Cavaliers de Romelie, conduits par les meilleurs d'entre leurs Chefs; savoir, par le Karikazan ou Aga des Janissaires, le Sopszy Bacha ou Général d'Artillerie, Ali Deda, Gystanli & lesdits Bachas Abaza, Abda & Ismail. Dans cette Armée se trouvoit le Comte Potocki, Chef des rebelles Polonois, avec ses adhérens. Le 31. Juillet, vers le soir, le Grand-Vizir vint camper à un mile de notre position, à la gauche de la rivière Kagul & à l'embouchure du Lac de ce nom. Néanmoins le Chan des Tartares commençoit déjà à longer derrière moi la rivière Saltscha avec un puissant Corps de troupes; ce qui me donna lieu de croire que par ce mouvement il avoit dessein de me prendre à dos & en flanc, le jour suivant ayant été fixé pour cet effet, suivant le rapport des prisonniers. En conséquence, je m'approchai du Camp ennemi le premier Août dès la pointe du jour; mais à mon grand étonnement, je le trouvai muni d'un large retranchement & d'un triple fossé. A trois werstes de ce Camp, nous nous vîmes entourés par une nombreuse Cavalerie des ennemis, laquelle, malgré le feu de notre Artillerie & de notre mousqueterie, fondit avec intrépidité sur le front de notre Infanterie; tellement qu'il fallut par cinq heures de combat percer à travers la multitude, jusqu'à ce que la Cavalerie ennemie ayant été culbutée, nous nous approchâmes des retranchemens. En ce moment les Turcs firent un dernier effort. Toute leur Infanterie, composée de Janissaires, avança sur nous avec une fureur qui tenoit du desespoir, & disputa le terrain à notre premier front. Cependant cette

Infanterie, assaillie d'un côté par notre Cavalerie que je lui opposai, & de l'autre exposée aux Bayonettes de nos braves Soldats, ne pouvant plus résister, rentra dans ses retranchemens, dont un épouvantable feu de canons & de mousquets nous empêcha d'approcher de plus près. Cependant lorsque notre Artillerie fut suffisamment à portée de joier, le Grand-Vizir, témoin de la défaite de ses meilleures troupes, prit le parti de s'éloigner & de s'enfuir avec toute la précipitation possible. Enfin, nous nous rendimes maîtres de toute son Artillerie, de tous ses bagages, du Camp & d'une multitude innombrable de tentes. Cent quarante pièces de canon de fonte sont tombées en notre pouvoir, outre toutes les munitions de guerre & de bouche. Cette grande victoire ne nous a coûté qu'une perte fort médiocre. De tous côtés les campagnes sont couvertes de cadavres Turcs, & le nombre des prisonniers, faits sur les vaincus, est très-considérable. Après avoir rendu au Ciel des actions de grâces dans le Camp ennemi, je me suis mis à la poursuite du Vizir qui, ayant tout perdu, s'est précipitamment retiré au-delà du Danube. Cela seul m'empêche d'envoyer à Votre Excellence une rélation plus détaillée de cet important événement.

P. S. En ce moment je reçois avis qu'un Corps de mes troupes étoit déjà arrivé au Danube, vis-à-vis d'Isakesia. Les débris de l'Armée vaincue, ont jetté leurs armes & se sauvent dans des Barques à l'autre rive de ce Fleuve. Ceux des fuyards, que l'on atteint, demandent quartier & se rendent prisonniers. Leur nombre augmente de plus en plus, & tout se soumet aux armes victorieuses de Sa Maj. Impériale.

On apprend ensuite de cette rélation en destruction

des Princes &c. Octobre 1770. 305

truction de la grande Armée du Grand Vizir, que les Murfes Tartares de la *Crimée* & de *Budziack*, qui ont été à cette Armée, ont envoyé par des Exprès des Lettres au Comte de Romanzow, dans lesquelles ils le prient de leur permettre de retourner chez eux avec tout leur monde; mais que ce Général leur a répondu qu'il ne fauroit consentir à leur demande, à moins qu'ils ne se soumissent à sa Souveraine; que le Comte de Panin, qui commande la seconde Armée Russe, a reçu un pareil message des Tartares de *Sediffauski* & de *Belgorod*, qu'on dit être au nombre de cent mille hommes, & qui ont sollicité auprès de lui la permission d'aller se réfugier dans la *Crimée*; mais qu'il leur a fait à peu près la même réponse que le Comte de Romanzow a faite aux premiers.

Quant aux opérations de la seconde Armée Russe, commandée par le Comte de Panin, il en est, que dès qu'elle eut passé le *Dniester* sur un Pont de batteaux qu'on y avoit établi, ce Général ordonna de marcher vers *Bender*. Il détacha deux Corps sous deux Généraux-Majors, avec ordre de prendre les devans & de cotoyer les deux bords du Fleuve. Le 16. Juillet le Sr. Kretiesch, Lieutenant du Régiment des Hussards Noirs, rencontra un Parti ennemi, qu'il obligea de prendre la fuite; il fit quatre prisonniers. Le 18. le Major Dedewschin, à la tête de 560 hommes, attaqua un Corps de 2000 hommes, détaché de la Garnison de *Bender*. Les Turcs furent battus & poursuivis jusqu'au pont de la Ville, d'où ledit Major vit trois hommes tomber dans l'eau à cause de la grande presse des ennemis; on leur prit neuf hommes, & en retournant le Major compta plus de 50 ennemis tués dans cette

*Siège de  
Bender.*

escar-

escarmouche qui ne nous couta que cinq hommes légèrement blessés. Le 21. nos troupes légères escarmouchèrent encore un Détachement de 2000 Turcs, qui perdirent, tant dans l'action que dans leur retraite, plus de 200 hommes; nous enlevâmes un grand nombre de chevaux & notre perte fut fort modique. Le 22. on reçut la nouvelle que le Général Berg, qui marchoit contre les Tartares de la *Crimée*, avoit tellement battu le 17. un Corps de 500 Tartares, commandés par un Mursa, qu'à peine étoit-il échappé 30 hommes de tout ce Corps. Le 24. le Général Panin, accompagné des Lieutenans-Généraux Rennekampf & Elmt, s'avança sous le canon de la Place pour la reconnoître & pour marquer un Camp à son Armée. A cette occasion l'ennemi fit une sortie avec toute sa Cavalerie, consistant en 3000 Chevaux, pour nous empêcher d'approcher la Place, mais il fut repoussé par une troupe légère avec une perte considérable. Le 26. toute l'Armée, divisée en cinq Colonnes, s'avança au bruit des trompettes & des tambours, & occupa le Camp qui lui avoit été marqué. L'ennemi fit à cette occasion une nouvelle sortie, qui lui réussit aussi mal que les précédentes, car quoiqu'il eut détaché 5000 hommes il fut repoussé avec perte de plusieurs centaines de tués sur la place; & quoique cette action se passât en rase campagne & que l'ennemi fut secondé de l'artillerie de la Place, nous n'eûmes cependant que trois morts, quarante blessés & deux égarés. Après que le Général Panin fut de retour au Camp, il accorda la liberté à neuf prisonniers, qu'il chargea de Lettres pour le Séraskier, pour la Garnison & les habitans de *Bender*, dans lesquelles il les exhortoit à

sauver

fauver leurs biens & leur vie, & à ne pas faire une résistance inutile, les menaçant, s'ils s'opiniâtroient à se défendre, de leur faire subit le sort des Places prises les armes à la main; mais il ne reçut aucune réponse, surquoi il donna ordre de faire les dispositions nécessaires pour ouvrir la tranchée; ce qui étant exécuté le 27, on envoya ce jour-là un prisonnier à la Ville pour faire savoir à l'ennemi, qu'on avoit bien voulu différer jusqu'alors de l'attaquer dans toutes les formes, & que les décharges de notre artillerie n'avoient été faites qu'à l'occasion de la victoire remportée sur ses Armées. Le reste de la journée & les deux jours suivans furent employés à fortifier le Camp & à achever le pont sur le *Dniester*, lequel fut couvert des deux côtés de la rivière de bons retranchemens. Le même jour (27) on reçut aussi avis du succès de l'entreprise du Général-Major Prince Proforowski, qui avoit été détaché avec un Corps considérable de troupes vers *Oczakow*. Cet avis portoit que ce Prince s'étoit avancé, le 23, jusqu'à la Forteresse *Gads-hibey*, sur les bords de la Mer Noire, ayant fabriqué un grand nombre de Tartares, pris un butin immense, surtout en bestiaux & enlevé presque tous les habitans, qu'il feroit transporter dans la Nouvelle Russie pour la cultiver. Le 30. le Général Panin donna ses ordres pour ouvrir la tranchée, & à cette occasion, tant les Officiers Généraux que les subalternes & les Soldats s'offrirent à l'envie les uns des autres pour cette périlleuse entreprise. La tranchée fut ouverte par la division du Lieutenant-Général *Rennekampf*, qui la conduisit en personne; & tous les Officiers-Généraux, excepté ceux qui devoient rester aux postes qui leur avoient été confiés,

confiés, s'y trouverent tant pour partager les périls que pour encourager les Soldats. La nuit la tranchée fut perfectionnée & l'on dressa une batterie de 25 gros canons. Le 31. le Séraskier, Commandant de la Place, fit brûler les Fauxbourgs & redoubla le feu de son artillerie; ce jour-là le Général Panin examina les travaux, & 2500 hommes furent commandés pour y travailler. Le premier Août, toutes les batteries de canons & de mortiers étant prêtes, le Général Panin ordonna de commencer le feu de tout côté, ce qui fut exécuté sur le champ; l'ennemi y répondit vigoureusement, & quoique les bombes eussent à deux reprises causé du feu dans la Ville, cependant il fut éteint sur le champ. Le même jour les Turcs brulerent le reste des Fauxbourgs, & ils paroissent vouloir se défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Le siège ne s'en continué pas moins; mais le Général Panin voulant menager ses troupes ne se presse pas de donner l'assaut, se persuadant que la Place ne peut pas être secourüe, & qu'ainsi elle sera bientôt obligée de se rendre.

Nous finirons le récit des coups foudroyans pour la Porte Ottomane ici rapportés, & de ceux qui ont été portés à sa grande Flotte ruinée dans les eaux de la *Morée*. Par une seconde Lettre du Comte de Romanzow au Général Weymarn: il s'y exprime en ces termes.

*Depuis le jour de la victoire remportée sur le Vizir, comme j'eus l'honneur d'en informer Votre Excellence, par ma Lettre du 3. Août, les forces Ottomanes, foudroyées par ce coup, n'étoient plus en état de se tenir de ce côté-ci du Danube, mais ceux qu'on a pu atteindre & dont le nombre monte à plus de mille hommes, ont été faits prisonniers*

vis-à-vis d'Isaczya, à la vûe du Vizir, qui a eu le bonheur de se jeter de l'autre côté de ce Fleuve. Nous avons pris généralement tous leurs équipages, leurs bagages & leur dernier parc d'artillerie, consistant en 27 canons. En attendant dès que j'ai sçu que le Vizir, en traversant le Danube, avoit détaché les Pachas Abaza & Abda, & l'Aga des Janissaires Kapikaran, avec une partie des troupes vers Ismail, j'ai d'abord envoyé à leur poursuite le Lieutenant-Général Prince de Reprin avec le Corps de troupes qu'il a à ses ordres, lequel ayant trouvé à Ismail plus 20000 Turcs, les en a chassés & s'est emparé de la Ville en ayant tué plus de deux mille & pris autant. Parmi les prisonniers, il y a vingt principaux Officiers; & le butin consiste en 37 canons, une quantité innombrable de mulets & de chevaux avec les équipages dont ils étoient chargés, & plusieurs milliers de bétail. On voit de ce côté du Danube le peu de l'Armée Turque, qui campe près d'Isaczya. Les déserteurs disent que le Vizir y est encore; que plusieurs Pachas ont été mis aux fers, & qu'hier on a coupé la tête à quatre d'entre-eux; en un mot que les troupes Turques, qui nous ont échappé & qui ont pû heureusement passer le Danube, où il s'en est noyé une très-grande quantité, se sont dispersées de tous côtés saisies d'une extrême frayeur. J'avois annoncé à Votre Excellence, par ma précédente, que Potocki s'étoit trouvé avec le Vizir dans la bataille, mais je suis mieux informé actuellement sur ce sujet; car, selon les rapports des prisonniers, il n'y avoit alors dans l'Armée Turque que les Polonois renégats qui étoient devenus Mahometans & dont plusieurs ont été faits prisonniers par nos troupes. Potocki & ses adherens sont aux arrêts.

à Varna, près de la Mer Noire, où ils sont misérablement entretenus, car les circonstances actuelles ont ouvert les yeux à la Porte, qui voit déjà clairement qu'elle a été trompée par les conditions qu'ils lui ont proposées & qu'ils ne peuvent pas remplir.

C'est à ces rapports que nous nous tiendrons pour ce mois-ci, y en ayant d'autres encore qui font récit de plusieurs faits d'armes moins considérables, mais toujours en destruction & en ruine des Turcs, desquels (s'il n'y avoit pas à rabattre de ce qu'en portent les Relations des Russes à la continuë) il ne devoit plus rien paroître d'eux encore moins figurer en campagne, dans tout le cours de cette année. Pour les Russes, ils ne perdent que peu ou point de monde dans leurs batailles avec l'Infidèle, à les en croire par leurs relations,

#### Russie. Petersbourg.

C'est à cette Cour que viennent journellement des Officiers des Armées de l'Impératrice, porteurs des grandes nouvelles en triomphes & en victoires, envoyés par les Généraux de Romanzow & de Panin. On les publie sur le champ à *Petersbourg* par des décharges de l'artillerie, qui sont suivies de fêtes & de réjouissances extraordinaires. Et de ces nouvelles déjà rapportées des Escadres Russiennes, qui doivent avoir totalement ruiné la Flotte Turque, ensemble de ce qu'ont opéré jusqu'à présent les Armées de terre de l'Impératrice, on veut se flatter de ne pas trouver des obstacles insurmontables à porter les armes victorieuses de cette Souveraine jusques devant la Capitale de l'Empire Ottoman, où l'on débite que tout est dans l'abbattement & dans  
la

*des Princes &c.* Octobre 1770. 311

La confusion la plus grande. Quoiqu'il en soit, l'Impératrice, très-satisfaite des grands services que lui rend le Comte de Romanzow à la tête de sa grande Armée, elle l'a élevé au grade de Felt-Maréchal, lui a fait présent de plusieurs Terres en *Ukraine* peuplées de 12000 cultivateurs, l'a honoré des marques & de la pension des Chevaliers de la première classe de l'Ordre Militaire de *St. Georges*, & lui a envoyé plusieurs marques des trois classes du même Ordre, afin qu'il les distribuât aux Généraux & Officiers du premier rang qui se sont distingués dans cette campagne. Mais les affaires intérieures de la *Pologne* ne donnent pas justement à la Cour de *Petersbourg* la satisfaction qu'elle croyoit enfin devoir en attendre de tout ce qu'y ont fait jusqu'à-présent ses troupes toujours en mouvement & toujours en action pour abattre les Confédérations; puisqu'elles n'y ont pas réussi, & qu'elles seroient comme hors d'espérance d'y pouvoir réussir si les Confédérations ne venoient à cesser d'elles-mêmes. Quoiqu'il en soit de ces Confédérations & de la guerre avec la *Turquie*, on prétend savoir que l'Impératrice, vû le succès de ses armes, a rejeté des propositions de paix, qu'on assure lui avoir été faites de la part du Grand Seigneur & de quelques autres Puissances, & qu'elle est fermement résoluë de chasser les Turcs de l'*Europe*, pour ajouter à son Empire les Isles les plus considérables du *Levant*.

#### D A N N E M A R C.

La troisième Escadre Russe, dont on a parlé, & que les vents contraires avoient retenuë quelque-tems dans la rade de *Coppenhague*, a enfin passé le *Sund* le 22. Août, sous les ordres du

Con-

Contre-Amiral Arff, consistant en trois Vaisseaux de guerre & seize autres pour la plupart des Bâtimens de transport qui sont tous Anglois, sous Pavillon Russe; mais par de nouveaux vents contraires cette Escadre a été forcée de retourner vers le *Sund* & de rentrer dans le Port de *Coppenhague* où elle étoit encore le 3. du mois de Septembre, fournie chaque jour par la Ville de sept mille livres de pain, quinze bœufs, beaucoup de moutons & d'agneaux, & d'une quantité prodigieuse de fruits & de légumes; ce qui a augmenté à *Coppenhague* le prix de ces denrées qui y sont devenues assez rares. La Flotte Ottomane étant ruinée par les Escadres Russes qui sont dans les eaux du *Levant*, ainsi qu'on l'a remarqué, ne devoient donc pas nécessiter la marche vers les mêmes parages de cette troisième Escadre Russe; cependant elle attend toujours le bon vent pour faire voile & s'y joindre.

Le Roi accompagné de la Reine son Epouse, est de retour à *Coppenhague* d'un voyage que leurs Maj. ont fait dans le *Holstein*. Le mauvais succès de son Escadre contre *Alger*, porte Sa Maj. à la faire joindre par quelques nouveaux Vaisseaux, pour aller recommencer les opérations contre cette Régence Barbaresque.

On pourra donner le mois prochain une Ordonnance de la Suede, avec ce qui y sera d'intéressant.



#### A L L E M A G N E.

LE Camp de troupes Impériales & Royales, près de *Neustadt* en *Moravie*, annoncé dans notre dernier Journal, a eu lieu, & l'Empereur, ainsi que le Roi de Prusse s'y sont trouvés. Sa Maj. Impériale étoit partie de *Vienne* le 23. Août pour

*des Princes &c.* Octobre 1770. 313

pour la *Bohème*, & y ayant vû les troupes, elle s'est renduë de-là à *Neustadt* où Sa Maj. Prussienne après une tournée en *Silesie* & vû également ses troupes, est arrivée le 3. Septembre, accompagné du Prince de Prusse, du Prince Héritaire de Brunswick, du Prince Léopold de Brunswick & du Général Lentulus. Ce Monarque descendit de sa voiture avant d'arriver au quartier de l'Empereur qui l'y attendoit. Les deux Monarques s'embrassèrent d'une manière si affable, que la plupart des assistans en furent vivement touchés. Ils se rendirent ensuite au quartier destiné pour Sa Maj. Prussienne, & le même jour il y eut Opéra Comique. Le 4. les grands exercices commencerent en leur présence; ce qui a continué le 5 & le 6, & le 7 ils quitterent le Camp, L'auguste Chef de l'Empire est parti le 8 pour *Königratz*, y a séjourné le 9, Le 10 il s'est rendu à un autre Camp près de *Prague*; & il est retourné le 18. à *Vienne*. Le Roi de Prusse a quitté le Camp le jour que l'a fait Sa M. l'Empereur avec les démonstrations de la plus vive cordialité: Et les sentimens de reconnaissance du Monarque Prussien ont comme éclaté pour la majestueuse réception qui lui a été faite à *Neustadt*. Les ruës y avoient été payées en neuf: on y avoit abattu les séparations de trois maisons pour n'en faire qu'une qu'on avoit ornée des plus belles tapisseries de la Cour de *Vienne* & qui étoit destinée à loger S. M. Prussienne; & enfin pour traiter ce grand Roi avec plus de distinction on y avoit fait passer le service en or & les plus riches Voitures de la même Cour.

Passant sur des nouvelles peu intéressantes de divers Pays de l'*Allemagne*, que nous recevons, & qui ne piqueroient nullement la curiosité de nos Lecteurs, voici tout ce que nous présente de remarquable la Diette de *Ratisbonne*.

*RATISBONNE*. Ayant été proposé dans le Collège des Princes, qu'il n'étoit que trop connu combien les innovations de la Cour Electorale de *Munich*  
dans

dans les Péages étoient préjudiciables au maintien de la Diette, ainsi que ses arrangemens, dont les suites sont aussi onéreuses au Public que contraires aux Immunités & prérogatives des Ministres accédités; comme d'ailleurs il avoit été fait de la part de la Diette des remontrances convenables sur ces sortes d'arrangemens, sans que la Cour de *Munich* y ait eu aucun égard, ni redressé, mais plutôt augmenté les griefs; on a jugé nécessaire & indispensable de procéder là-dessus à une délibération Collégiale. Immédiatement après cette proposition du Directoire, la Cour de *Munich* remit au Protocole dans le Collège des Princes une forte Déclaration, contenant une justification de sa conduite & une protestation contre tout ce qui seroit avancé & conclu au désavantage des Privilèges de la Maison de *Baviere*. Cependant il fut arrêté à la pluralité des suffrages dans les deux Collèges, que Sa Maj. Impériale seroit suppliée de laisser la définition du cas au jugement de son suprême Conseil Aulique, afin que suivant les Constitutions de l'Empire, lesdites innovations fussent abolies dès-à-présent & dans la suite, conformément à l'article VIII. de la Capitulation Impériale, tant pour le bien du Public que pour la conservation des Immunités & Franchises Comitiales. La Cour de *Munich* protesta de nouveau & soutint que dans une affaire, qui concernoit les droits d'un chacun, on ne pouvoit rien conclure à la pluralité des suffrages. Le Directoire répondit que la matière, établie en proposition, étoit à tous égards un objet Comitial. Parmi ceux qui alléguèrent défaut d'Instruction, sont le Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, *Eichstadt*, *Spire*, *Hildesheim*, *Paderborn*, *Freyzingue*, *Passau*, *Trente*, *Brixen*, *Basle*, *Munster*, *Liège*, *Coire*, *Kempten*; le Maître de l'Ordre de *St. Jean*, la Prévôté de *Weissenbourg*, *Stavelo*, *Lobkowitz*, *Salm*, la *Tour-Or-Taxis*, *Schwartzbourg* & les Comtes de *Souabe*. *Anhalt* protesta de la part de *Saxe-Lauenbourg*, & *Brême* protesta contre.